FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 29 mars au 1er avril 2016

Acteurs Publics

Ce que mijote le gouvernement pour les fonctionnaires

Les parcours professionnels et la qualité de vie au travail dans le CPA ? Initialement inscrite à l'ordre du jour du Conseil commun du 15 mars, qui avait été reporté, la discussion sur le compte personnel d'activité (CPA), prévu dans le projet de loi El Khomri, a été retirée de l'ordre du jour du Conseil du 29 mars. Et ce n'est pas une surprise, à deux jours de la grande mobilisation du 31 mars contre le texte de la ministre du Travail.

Son homologue de la Fonction publique, Annick Girardin, n'a toutefois pas occulté le sujet, évoquant deux thèmes *"majeurs"* de l'agenda social de ces prochains mois, susceptibles d'alimenter le compte personnel d'activité spécifique aux fonctionnaires : la santé et la qualité de vie au travail d'une part, *"le développement des compétences, la formation et les parcours de professionnalisation tout au long de la carrière"* d'autre part.

En matière de santé et qualité de vie au travail, la ministre a précisé qu'une discussion allait s'engager avec les syndicats, portant principalement *"sur la préparation de nouveaux droits pour les agents et sur des actions innovantes, comme la prévention des altérations professionnelles de la santé"*, le maintien dans l'emploi des personnels en tenant compte de l'allongement des carrières.

Sur le deuxième volet, "Compétences-formation-parcours professionnels", le ministère ouvrira une concertation mi-avril. *"Les agents publics doivent être mieux recrutés, mieux formés et mieux accompagnés tout au long de leur parcours professionnel"*, a résumé Annick Girardin. Globalement, les organisations syndicales sont plutôt réticentes sur ce sujet "CPA". À la ministre de les convaincre dans les mois à venir, si toutefois le texte est maintenu en l'état.

L'ouverture de la catégorie B sans baccalauréat fait débat. Les discussions sur les dispositions du projet de loi "Égalité et Citoyenneté" relatives aux fonctionnaires ont provoqué quelques remous, notamment celles sur l'article 40, qui prévoit de faciliter l'accès à la fonction publique pour les jeunes peu ou pas qualifiés et étend aux emplois de catégorie B le dispositif du "Pacte", le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique. Un désaccord de fond a opposé ministère et syndicats sur les amendements du gouvernement pour ouvrir la catégorie B sans baccalauréat.

Par ailleurs, l'article 39 modifie les règles pour postuler au troisième concours des trois fonctions publiques et l'article 8 ouvre le congé de formation d'animateurs à tous les agents publics. Au-delà du projet de loi, Annick Girardin a insisté sur sa volonté d'intensifier la diversification dans le recrutement des agents publics. *"Il s'agit bien d'offrir à chacun qui en a le talent et la volonté l'opportunité de participer à la vie de la cité dans les meilleures conditions possibles"*, a-t-elle déclaré.

Protection sociale : les principes de solidarité préservés. Alors qu'un rapport de plusieurs inspections remis au gouvernement avant l'été 2015 – et non rendu public – évoque la possibilité de changer les règles qui structurent la protection sociale complémentaire des agents publics, ce qui aurait pu favoriser son ouverture au secteur dit marchand, Annick Girardin a indiqué aux organisations syndicales : *"La DGAFP a travaillé avec la direction de la Sécurité sociale et les ministères pour sécuriser le dispositif juridique actuel de référencement."*

Ces travaux seront présentés aux syndicats, a indiqué la ministre. Le référencement, initié dans le cadre de la loi de modernisation de la fonction publique de 2007, prévoit que chaque ministère référence, après appel d'offres et pour sept ans, un opérateur bénéficiant de son

soutien financier à condition de respecter un degré de solidarité entre les adhérents. Ces principes sont donc préservés. Peut-être la mobilisation des organisations syndicales, chapeautée par la Mutualité fonction publique a-t-elle joué en faveur du maintien de ces mécanismes de référencement.

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). La mise en œuvre du protocole PPCR sera la colonne vertébrale de l'agenda social 2016. Après la revalorisation des agents paramédicaux de catégories B et A et après le décret transformant des primes en points d'indice, place aux textes relatifs aux catégories C et B *"pour un passage devant les instances (du dialogue social) au début du mois de mai"*. Les discussions, techniques, vont se poursuivre.

Nouvelle gestion RH. Sur la nouvelle gestion des ressources humaines dans la fonction publique, annoncée fin 2015 par le Premier ministre, Manuel Valls, et qui devrait connaître quelques avancées lors d'un séminaire interministériel prévu en juin, Annick Girardin est restée évasive. Il faut, dit-elle en substance, mettre en place une fonction publique en capacité de s'adapter aux besoins à venir des citoyens.

Le Conseil national des services publics relancé. Pour doper l'innovation dans le secteur public, l'une de ses grandes antiennes, Annick Girardin a annoncé son intention de faire vivre – sinon de relancer – le Conseil national des services publics, une instance de consultation qui, voilà dix-huit mois, avait été lancée pour accompagner les réformes impactant le secteur public, notamment sur le plan des ressources humaines. Elle n'a jamais trouvé sa place dans le paysage de la fonction publique. Réuni de concert avec Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État à la Réforme de l'État, ce conseil permettra *"d'identifier les évolutions nécessaires du service public et leur impact pour les agents publics"*, espère la ministre de la Fonction publique.

Ci-dessous, les grands thèmes de l'agenda social 2016 de la fonction publique, présenté le 29 mars aux syndicats :

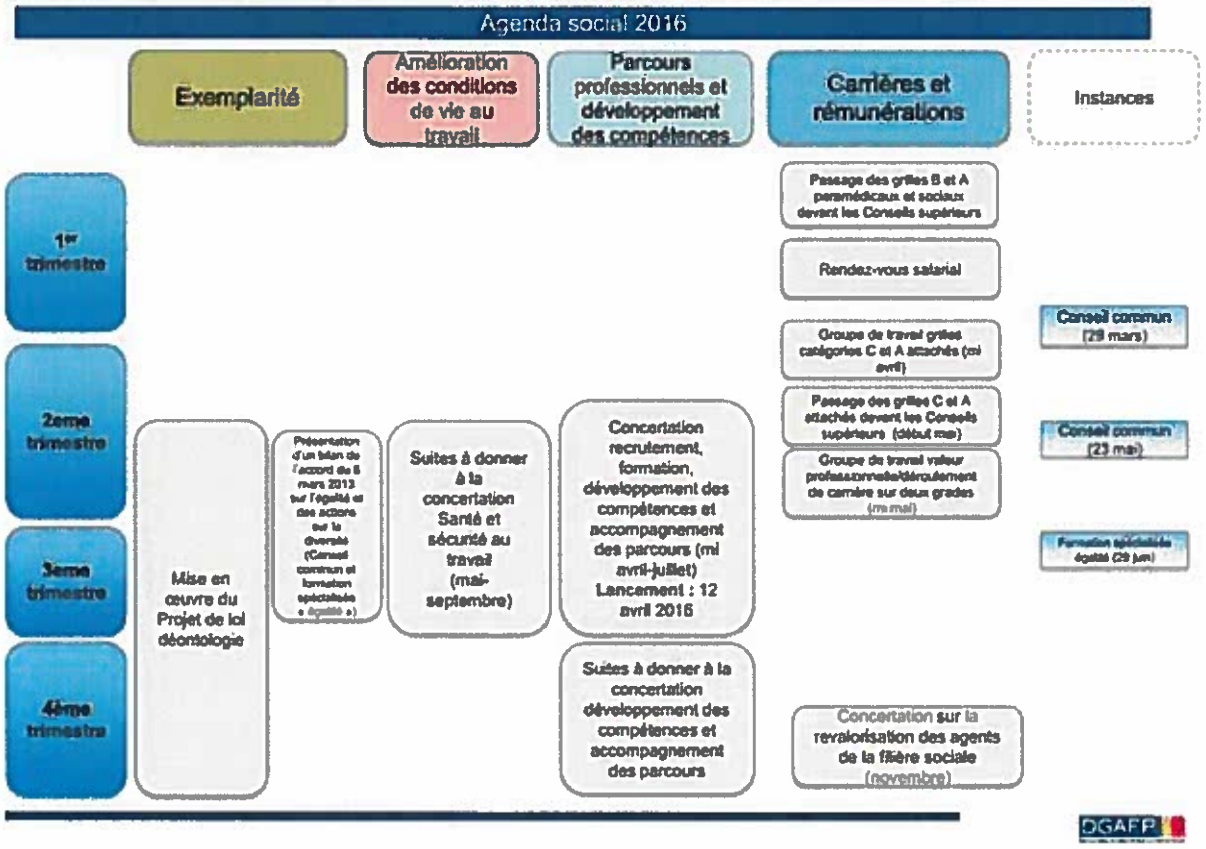

Sylvain Henry

Acteurs Publics

Les détails de l'accord députés-sénateurs sur le projet de loi "Déontologie" des fonctionnaires

Les parlementaires des deux chambres ont trouvé un compromis, le 29 mars, sur le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. L'intérim dans la fonction publique est maintenu ; le devoir de réserve de chaque agent ne sera pas inscrit au plan législatif ; la réintroduction du jour de carence est abandonnée.

Ils ont finalement "dealé". Les députés et les sénateurs ont trouvé une version commune du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, en débat au Parlement depuis septembre dernier et voté ces derniers mois en des termes sensiblement différents par les deux chambres. Les débats en commission mixte paritaire (CMP), le 29 mars, réunissant 7 députés et 7 sénateurs, ont permis de dégager un consensus. Plusieurs points sensibles ont été tranchés.

Devoir de réserve et jour de carence. Pour sceller un accord, les parlementaires du palais du Luxembourg ont dû faire des concessions importantes en renonçant à inscrire dans la loi des points très clivants. Ainsi, l'introduction de trois jours de carence dans les trois fonctions publiques en cas d'arrêt maladie est abandonnée. En 2011, la droite avait instauré ce principe, que la gauche s'est empressée de supprimer dès le début du quinquennat de François Hollande. Il était inenvisageable pour la gauche de revenir dessus.

Déontologie. Les sénateurs ont dû aussi renoncer à graver dans le marbre de la loi le devoir de réserve pour chaque agent. Ce devoir ne figure plus explicitement dans ce projet de loi, mais ce principe jurisprudentiel reste néanmoins applicable, comme le souhaitait le ministère de la Fonction publique. Les sénateurs ont aussi renoncé à l'intégration – votée à l'origine par le Sénat et applicable en 2019 – de la Commission de déontologie de la fonction publique au sein de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Le gouvernement souhaite que ces deux entités, dont les missions sont, à certains égards, proches dans leurs finalités, restent néanmoins distinctes.

Intérim. Les sénateurs ont obtenu le maintien de l'intérim dans les trois versants de la fonction publique, que les députés avaient proscrit pour la territoriale et l'Etat. Ils ont également obtenu le maintien du droit en vigueur concernant le recrutement sans concours des agents de catégorie C, alors que le gouvernement souhaitait mettre en œuvre des "comités de recrutement" qui auraient, selon les sénateurs, considérablement alourdi les charges des collectivités territoriales. Le choix du comité sera facultatif.

Temps de travail. La disposition introduite par le Sénat visant à supprimer la possibilité d'appliquer une durée légale de travail inférieure à 35 heures – utilisée aujourd'hui par 1 500 collectivités – n'a pas été maintenue, dans l'attente du rapport

confié sur ce sujet au maire de Sceaux, Philippe Laurent. *"Elle pourrait de nouveau faire l'objet d'un débat lors de la discussion du projet de loi « Égalité et Citoyenneté », texte dont certains articles portent sur la fonction publique"*, indique le Sénat à *Acteurs publics*.

Les autres points. Le plan de titularisation "Sauvadet" sera prolongé jusqu'en 2018 et non plus jusqu'en 2020. S'agissant du volet disciplinaire, les députés et les sénateurs ont décidé de s'en tenir au droit en vigueur. L'harmonisation du régime des sanctions disciplinaires et la suppression du juge administratif dans les conseils de discipline de premier niveau dans la fonction publique territoriale ont ainsi été retirées du texte.

La lecture des conclusions de la commission mixte paritaire au Sénat est prévue le mardi 5 avril.

Pierre Laberrondo

Acteurs Publics

La loi "Travail" menace le statut des fonctionnaires, selon 4 syndicats

La CGT, FO, la FSU et Solidaires appellent les agents publics à s'associer à la mobilisation du 31 mars contre la réforme du code du travail. Elle porte selon eux atteinte aux garanties collectives et de fait, menace le statut des agents publics.

Les fédérations de fonctionnaires des syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires appellent, dans un communiqué commun publié jeudi 24 mars, les agents publics à se mobiliser et à faire grève le 31 mars pour demander le retrait du projet de loi "Travail". C'est ce jour-là que de nombreuses associations et syndicats de salariés du privé entendent organiser une grande démonstration de force pour contraindre le gouvernement à reculer sur sa réforme du code du travail portée par la ministre Myriam El Khomri.
Les 4 syndicats pointent *"une addition de régressions historiques"* qui *"se décline aussi au sein de la fonction publique au travers des multiples attaques statutaires, le recours à la mobilité forcée, l'attaque des 35 heures et le développement de la précarité"*. Le texte, disent-ils en substance, porte atteinte aux garanties collectives, *"ce qui ne peut que résonner défavorablement aux oreilles des fonctionnaires et agents publics"*.

Remise en cause nationale

Et de développer : *"Le statut général, les statuts particuliers et le décret 86-83 pour les agents non-titulaires sont des éléments essentiels des droits collectifs des personnels qui subissent déjà une remise en cause de leur caractère national."*

Le projet de loi de Myriam El Khomri prévoit la déclinaison dans la fonction publique du compte personnel d'activité (CPA). *"Le gouvernement aurait carte blanche pour mettre en place un dispositif d'individualisation des droits, ce qui suscite de bien légitimes inquiétudes et de larges réserves"*, relèvent la CGT, la FSU, Solidaires et FO. Ce "CPA fonction publique" sera évoqué le 29 mars, lors du prochain Conseil commun de la fonction publique.

Dans une démarche distincte, le syndicat FAFP indique avoir également déposé un préavis de grève pour le 31 mars, *"pour obtenir un réel dialogue social"* sur le projet de loi "Travail".

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 31 mars 2016

L'élargissement des recrutements sans concours dans la fonction publique fait bondir les syndicats

Tous les syndicats représentatifs de la fonction publique prennent position contre un article du projet de loi "Égalité et Citoyenneté" élargissant à la catégorie B les recrutements sans concours ni diplôme pour des jeunes sans qualification. La ministre Annick Girardin veut une fonction publique *"plus à l'image de notre société"*. Le projet de loi est actuellement étudié par le Conseil d'État.

Les syndicats de fonctionnaires sont unanimes pour dénoncer une disposition du projet de loi "Égalité et Citoyenneté" élargissant l'accès à la fonction publique à des candidats sans diplôme ni concours. Les 9 organisations syndicales siégeant au Conseil commun de la fonction publique – l'instance supérieure du dialogue social dans le secteur public – ont voté, mardi 29 mars, contre l'article 40 du projet de loi, qui modifie le dispositif du "Pacte", le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique. Ce dispositif était destiné à l'origine au recrutement en catégorie C de jeunes sans aucune qualification qui, à l'issue d'un contrat public alternant formation et stage, obtiennent une titularisation.
L'article 40 de la loi "Égalité et Citoyenneté" prévoit l'élargissement du "Pacte" à la catégorie B dans les trois versants de la fonction publique. Une nouvelle mesure permettant à des jeunes *"d'exercer dans le cadre d'un contrat à durée déterminée des fonctions relevant d'un emploi de la catégorie B tout en bénéficiant d'une formation en alternance pour obtenir le titre, le diplôme ou le niveau de qualification attendu dans le corps ou le cadre d'emplois concernés"*.

Des dispositions prévoient une transparence dans ces recrutements et un *"contingentement"* pour *"garantir le respect du principe d'égalité"*. Lors du Conseil commun du 29 mars, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a souligné la nécessité de diversifier les recrutements *"pour une fonction publique plus à l'image de notre société"*.

Surqualification

Pourquoi cela coince-t-il du côté des syndicats ? Pour la CGT, premier syndicat de la fonction publique, élargir le "Pacte" à la catégorie B, c'est permettre des recrutements *"de gré à gré par la voie contractuelle d'agents déjà qualifiés en contournant l'accès par concours"*. *"Cette décision*, insiste la CGT, *prise sans aucune concertation avec les syndicats, obéit à une logique politicienne et médiatique et contrevient au statut des fonctionnaires. Elle a pour objectif de répondre à la surqualification des recrutements en catégorie B, qui est ouverte au niveau bac."* Et elle n'aura *"pas de résultats en termes de recrutement social et d'ouverture à la diversité"*.

Pour FO, *"c'est tout l'architecture statutaire qui est menacée"*, tout comme les catégories et le principe de carrière : *"Fin des diplômes pour accéder à cette catégorie de la fonction publique qui nécessité le bac ou bac + 2, ce qui met de fait en péril l'avenir du recrutement basé sur un niveau de connaissances vérifié par un diplôme."* FO pointe *"une casse de la fonction publique de carrière"*.

Généralement plus proche des évolutions proposées par le gouvernement, l'Unsa a également voté contre cet article. Dans un communiqué publié à l'issue du Conseil commun, ce syndicat dit réformiste évoque les *"incompréhensions"* que cristallise l'article 40 et propose plutôt *"une réflexion sur la formation, l'aide à la préparation des concours voire le prérecrutement, afin de permettre à tous les jeunes de toutes les catégories sociales de pouvoir un jour rejoindre la fonction publique"* et ce *"sans remettre en cause les principes fondamentaux de l'accès à celle-ci"*.

Contacté, le cabinet d'Annick Girardin indique avoir pris note du rejet des syndicats et précise que le texte du projet de loi "Égalité et Citoyenneté" est désormais étudié par le Conseil d'État.

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 31 mars 2016

La réforme du Conseil supérieur de la magistrature passe (aussi) à la trappe

Existe-t-il une taille critique pour qu'un projet de réforme soit présenté au Congrès à Versailles et la réforme du Conseil supérieur de la magistrature est-elle "de taille" ? C'est désormais la question que devra trancher François Hollande au sujet d'un texte au parcours chaotique depuis 2013, qui figurait pourtant dans les priorités du gouvernement Ayrault.

"Le bébé « indépendance de la justice » a été jeté avec l'eau saumâtre du bain sécuritaire (état d'urgence et déchéance de la nationalité)", dénonce le Syndicat de la magistrature (SM) au lendemain de l'abandon par le chef de l'État de la révision constitutionnelle qu'il avait lui-même initiée après les attentats de novembre 2015. Le projet de loi constitutionnelle réformant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) devait en effet être ajouté à la constitutionnalisation de l'état d'urgence et à la déchéance de la nationalité.

"Ainsi, le projet de loi constitutionnelle portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature présenté en mars 2013, qui comportait des avancées essentielles pour l'indépendance de la Justice, ne sera pas adopté", constate la présidente de l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire), Virginie Duval, dans un communiqué. *"Le CSM, chargé de la nomination et de la discipline des magistrats, demeurera donc composé majoritairement de non-magistrats, pour la plupart désignés par le pouvoir politique selon des modalités discutables. Ses pouvoirs en matière d'indépendance de l'autorité judiciaire resteront limités. Les magistrats du parquet continueront à être nommés directement par le pouvoir exécutif sans avis conforme du CSM. Le pouvoir disciplinaire à leur égard restera dans les mains du garde des Sceaux"*, regrette la représentante des magistrats.

Le garde des Sceaux favorable à un Congrès

Des coups de théâtre, le projet de réforme du Conseil supérieur de la magistrature en a vécu d'autres depuis 2013. Tour à tour, il a été voté par les députés (juin 2013) et les sénateurs (juillet 2013) avant d'être suspendu par le gouvernement, les sénateurs ayant adopté une version très différente du texte. En novembre 2015, l'état d'urgence et la déchéance de nationalité lui avaient ensuite offert une nouvelle occasion de se faire adopter dans un "pack" de réformes constitutionnelles. Mais patatras, la branche s'est rompue, et la réforme du CSM est à nouveau en souffrance.

Le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, s'est montré rassurant, interrogé sur France Inter ce jeudi 31 mars. *"Il faut réformer la Constitution"* pour *"garantir que les juges puissent agir sans influence politique"*, a-t-il martelé, ajoutant qu'il plaiderait pour la tenue d'un Congrès à Versailles en ce sens.

Le ministre de la Justice a rappelé qu'en l'état actuel, même s'il ne le fait pas dans la pratique, les textes lui permettent de nommer qui bon lui semble aux postes du parquet : *"Il faut arrêter cela"* et *"je pense que je vais y réussir"*. La condition : l'Assemblée nationale et le Sénat doivent voter la réforme dans les mêmes termes. Ce qui avait fait défaut au projet de réforme en 2013.

Tentation d'un retour à zéro ?

Les débats en commission des lois, qui ont repris à l'Assemblée nationale justement le 30 mars, reposent donc sur un équilibre plus que précaire qui rajoute au suspense. Les députés de la commission ont ainsi adopté un amendement écologiste inscrivant le droit de recourir à un avocat dans le projet de réforme.

Le Sénat suivra-t-il dans les mêmes termes ? Ou remettra-t-il finalement en question la légitimité même de cette réforme, galvanisé par le précédent qu'a constitué la déchéance de nationalité ? Pour sa part, l'ancien président LR de l'Assemblée nationale Bernard Accoyer a donné le ton ce matin sur LCP, tout en précisant qu'il ne parlait *"pas au nom de la droite"*. *"Les magistrats du parquet doivent dépendre d'une certaine façon du pouvoir en place"*, a-t-il affirmé. *"Je m'interroge sur notre justice lorsqu'il y a des syndicats politisés de magistrats."*

Avec AFP

Soazig Le Nevé

Le Monde - mardi 29 mars 2016

Déontologie des fonctionnaires : le devoir de réserve fait débat

Les syndicats sont hostiles à un amendement PS voté au Sénat. Une commission mixte paritaire sur le projet de loi se réunit mardi

L'Assemblée nationale et le Sénat vont-ils parvenir à s'entendre sur une version commune du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ? C'est tout l'enjeu de la réunion de la commission mixte paritaire (CMP) qui se tient mardi 29 mars. Cette instance, composée de sept députés et de sept sénateurs, a pour mission d'aboutir à la conciliation des deux chambres.

L'une des dispositions qui fait débat porte sur le devoir de réserve des agents publics. Celui-ci avait été introduit, lors de l'examen du texte au Sénat fin janvier, grâce à un amendement porté par René Vandierendonck (PS, Nord).

Dans les faits, cette obligation existe déjà, mais il ne s'agit pas *« d'une norme de droit écrit »*, comme l'explique Emmanuel Aubin, professeur de droit public à l'université de Poitiers. *« Elle découle de la jurisprudence et peut être imposée par le juge administratif, lorsqu'un contentieux se produit entre un agent et sa hiérarchie »*, ajoute-t-il. Si la mesure votée par les sénateurs était définitivement adoptée, la portée de la règle changerait car elle deviendrait alors *« une norme de comportement imposée à tous les agents »*, décrypte Emmanuel Aubin.

Les organisations syndicales redoutent un risque accru de procédures disciplinaires

Lors des débats au Sénat, le gouvernement, représenté par la ministre de la fonction publique – à l'époque Marylise Lebranchu, qui a quitté ses fonctions à la suite du remaniement du 11 février –, avait indiqué qu'il était contre une telle disposition. *« Un équilibre a été trouvé par le juge qu'il ne faudrait pas remettre en cause »*, avait plaidé Mme Lebranchu.

Les organisations syndicales, de leur côté, y sont résolument hostiles, car elles redoutent un changement de la jurisprudence préjudiciable à la liberté d'expression des agents et un risque accru de procédures disciplinaires. *« Disposition rétrograde »*, a dénoncé la CGT, dans un communiqué diffusé le 25 mars.

Trouver un compromis

Les fédérations de fonctionnaires ont eu, jusqu'à présent, un allié de poids, avec la rapporteure du projet de loi à l'Assemblée nationale, Françoise Descamps-Crosnier (PS, Yvelines). Celle-ci a exprimé, plusieurs fois, son opposition à l'idée d'inscrire dans le marbre de la loi l'obligation de réserve des agents publics. Pour la députée, il vaut mieux s'en remettre à l'appréciation du juge car la retenue dont doit faire preuve un agent dépend de ses *« fonctions »*, *« de son rang hiérarchique et des circonstances de l'affaire »*, avait-elle argumenté lors des débats à l'Assemblée en octobre 2015.

Reste à savoir si sa position et celle du gouvernement évolueront pour pouvoir trouver un compromis avec le Sénat. Réponse à l'issue de la réunion de la commission mixte paritaire, mardi.

BERTRAND BISSUEL

Le Canard Enchaîné 30/03/2016

L'Unédic abreuve aussi syndicats et patronat

L'UNÉDIC, qui gère les fonds de l'Assurance-chômage, se montre aussi généreuse avec les organisations patronales et les syndicats qu'à l'égard des sans-emploi. Un rapport de la Cour des comptes publié en janvier chiffre ses bienfaits. « *La dotation annuelle aux organisations membres de l'Unédic est de 469 000 euros* ». Cinq syndicats de salariés (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) plus deux organisations patronales (CGPME et Union professionnelle artisanale, ou UPA) touchent chacun cette somme. Pour le Medef, la dotation est, en principe, triplée : 1 407 222 euros par an. Au total, la douloureuse de la « contribution au dialogue social » de l'Unédic s'élève à plus de 4 millions par an. Un dialogue... fructueux.

Et ce n'est pas tout. Depuis quelques mois, l'Unédic offre une nouvelle contribution aux partenaires sociaux. Elle héberge et fournit le personnel de l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN).

A la soupe !

Créée par une loi de mars 2014, celle-ci est chargée de récolter la cotisation de 0,016 % du salaire désormais prélevée par les Urssaf pour financer les syndicats et les organisations patronales. Grâce à cette cotisation, 85 millions – on s'excuse du peu – sont désormais distribués aux partenaires sociaux. Ce bas de laine va bientôt gonfler, avec le pourboire d'une vingtaine de millions que l'Etat mettra au pot, au titre de la « formation économique et sociale » des syndicats.

Le partage du gâteau suscite, depuis quelques semaines, une bataille sanglante entre les syndicats de patrons. Après la Libération, le CNPF puis son successeur, le Medef, se sont arrogé un monopole de représentation et ont tout juste toléré un strapontin pour la petite CGPME. Aujourd'hui, la plupart des organisations d'employeurs ne se sentent pas représentées par les grossiums du Medef. C'est le cas, notamment, de l'Union professionnelle artisanale, des boîtes de l'économie sociale et d'une multitude d'organisations sectorielles.

Dans l'esprit des mamours de la gauche aux petits patrons, la loi Sapin de mars 2014 avait redistribué les portions en fonction du nombre d'entreprises adhérentes. Ce qui avantageait les organisations représentant les toutes petites sociétés, ou TPE. Colère de Gattaz : pour lui, le nombre de salariés doit, évidemment, entrer en ligne de compte dans l'accès à la mangeoire. Le débat s'envenime depuis la fin de février. Le Conseil constitutionnel, saisi par le Medef, a confirmé la loi Sapin : « *L'audience de ces organisations se mesure en fonction du nombre d'entreprises adhérentes.* » Bingo pour l'UPA ! Sa seule branche « artisans du bâtiment », la Capeb, compterait à elle seule autant d'adhérents que tout le Medef.

La joie des petits tauliers a été de courte durée. Valls, harcelé par Gattaz, a rapidement corrigé le tir, en intégrant dans la loi El Khomri un article aux termes duquel le nombre de salariés redevient le principal critère de représentativité. Les petits patrons se retrouvent de nouveau en caleçon.

Les artisans l'ont d'autant plus mauvaise qu'ils se souviennent des promesses du candidat Hollande puis des discours du Président sur le « *gisement d'emplois* » que constituent les petites boîtes. Lesquelles avaient d'ailleurs assez largement soutenu sa candidature. Mieux : nombre de responsables de l'UPA peuplent les listes de gauche aux municipales. Les dirigeants du PS devraient leur expliquer comment on peut travailler avec d'énormes paires de cornes.

Alain Guédé

Le Monde
VENDREDI 1er AVRIL 2016

Pour un syndicalisme réformiste

Même s'il est opposé à la « loi travail », Force ouvrière défend le réformisme et plaide pour que le syndicalisme soit un maillon du progrès social. D'autres syndicats sont réformateurs et préfèrent jouer un rôle sociétal

Par JEAN-CLAUDE MAILLY

Pour qualifier les syndicats qui trouvent que le projet de loi sur le travail va dans le bon sens, des ministres les qualifient de réformistes. Par opposition à ceux qui demandent le retrait du projet de loi, qualifiés, eux, de contestataires. D'une manière générale, nous sommes habitués aux visions binaires de type oui/non ou pour/contre, notamment caractéristiques des processus référendaires.

Mais, au-delà de cette vision quelque peu simplifiée, voire simpliste, l'opposition réformiste/contestataire ne peut pas décrire le syndicalisme. Si une opposition entre deux termes a existé, c'est entre réformiste et révolutionnaire, entre syndicalisme de classe et syndicalisme du bien commun en tant que corps intermédiaire. Aujourd'hui, le syndicalisme révolutionnaire organisé n'existe plus. Cela signifie-t-il que tous les syndicats sont réformistes ? Non.

NOUS N'ACCOMPAGNONS JAMAIS UN GOUVERNEMENT, QUEL QU'IL SOIT

De la même manière que Jean Jaurès disait *« le courage c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel »*, nous considérons que le pragmatisme syndical ne saurait s'exonérer de l'idéal d'émancipation, sauf à perdre son sens, son cap, sa raison d'être.

Force ouvrière est une organisation réformiste. Notre réformisme s'est toujours exprimé, sans dévier, par un attachement au principe et à la pratique du contrat collectif et de la négociation qui va de pair, pour nous, avec la liberté de comportement et l'indépendance du syndicat.

Cela se traduit notamment par la signature de nombreux accords, à tous les niveaux, quand nous jugeons que le compromis est effectivement atteint. Cela explique aussi que nous ne signons pas certains accords quand, justement, nous pensons que le compromis est mauvais.

Par ailleurs, et l'un de nos slogans historiques est de ce point de vue révélateur (*« un syndicat, pas un parti »*), nous considérons qu'en démocratie syndicat et parti ont des rôles différents. Tous deux relèvent de la démocratie par mandat, représentative, mais le syndicat représente les salariés (actifs, chômeurs et retraités) quand le parti s'adresse aux citoyens. D'autres ont une conception différente du syndicat. Ce dernier doit être porteur d'un projet de société, impliqué dans la gestion de l'entreprise ou de l'Etat, autogestionnaire hier et cogestionnaire aujourd'hui. Ce syndicalisme-là se rapproche du mode de fonctionnement des partis politiques : il mise beaucoup sur les élections et est favorable aux référendums.

Une autre différence réside dans le rapport à la République : nous sommes profondément attachés aux principes républicains et à leur mise en œuvre réelle. Ainsi, l'égalité de droits impose le niveau national de négociation dans la branche quand d'autres prônent la décentralisation de la négociation au niveau de l'entreprise.

INDÉPENDANCE

Nous sommes réformistes. Ils sont réformateurs. Ils donnent au syndicat un rôle sociétal, là où nous lui donnons un rôle social. L'antonyme de « réformateur », c'est d'ailleurs « conservateur ». Cela explique pourquoi Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, dit : *« C'est la réforme ou le statu quo. »* L'antonyme de réformiste, c'est réactionnaire. C'est pourquoi nous soutenons une réforme – quand elle relève du rôle du syndicat – si elle est pour nous synonyme de progrès social. Sinon, nous la combattons comme nous le faisons actuellement pour la « loi travail ».

C'est aussi pourquoi nous n'accompagnons jamais un gouvernement quel qu'il soit. Etre réformiste militant impose l'indépendance du syndicat. Etre réformateur non. ■

Jean-Claude Mailly *est secrétaire général de la Confédération générale du travail-Force ouvrière*

La Croix - vendredi 1 avril 2016

A Paris, sous la pluie, « on en a marre de la précarité »

— A l'appel de plusieurs organisations syndicales s'est tenue hier la quatrième manifestation contre la loi travail.

— Dans le cortège parisien, le thème de la précarité de l'emploi était sur toutes les lèvres.

La pluie est encore fine mais Mélanie a déjà enfilé son poncho rouge, siglé CGT, que le vent relève. Elle est venue avec sa fille et une vingtaine de collègues des magasins Carrefour Market de Paris et de banlieue. Mais si son voisin, Dominique, délégué syndical, en est à sa troisième mobilisation contre la loi travail, pour elle, faire grève pour venir manifester, c'est un peu nouveau.

« Avant, je ne pouvais pas, je n'étais pas embauchée », explique cette jeune femme qui vient juste de signer son CDI. Alors justement, *« trop c'est trop, on en a marre de la précarité. Moi ça y est j'ai un boulot, mais si demain les patrons peuvent nous licencier comme ils veulent*, explique-t-elle, en évoquant la réforme des licenciements économiques prévue dans la loi El Khomri, *qu'est-ce qui va se passer ? Et nos enfants, quel monde on va leur laisser ? »* À ses côtés, sa fille, Malvina, 16 ans, approuve timidement.

Même son de cloche à côté d'une camionnette du Snes FSU, syndicat des enseignants du second degré. Bonnet mauve et natte grise, slogans écrits à la main sur le dos, Françoise, *« prof bientôt retraitée »*, sait bien que *« nous les fonctionnaires, on n'est pas particulièrement visés, même s'ils commencent toujours par attaquer le privé avant de s'en prendre à nous… »* Mais, explique-t-elle, *« c'est surtout pour les jeunes qu'on est venus. Si le code du travail n'est plus là pour les protéger, qui le fera ? »* Et de détailler la situation de son fils qui a *« travaillé dans le bâtiment, mais a perdu son boulot. Alors il a trouvé dans la sécurité, mais ce n'est pas terrible. Là-dedans, vous savez les patrons ne respectent pas la loi. »*

> *« À bac + 5, on ne trouve déjà pas de boulot, et là, on nous explique que demain on licenciera encore plus facilement ! »*

Cette crainte d'un avenir sombre pour la génération future semble décidément sur toutes les lèvres. Parfois, les arguments sont un peu flous. À l'abri de la pluie, sous un porche, une dame évoque *« le plafond des indemnités prud'homales »*, disposition pourtant retirée du projet de loi ; un jeune homme en veste noire souligne *« l'impossibilité de prendre des jours de congé quand on a un décès dans la famille »* – interprétation caricaturale du texte ; au milieu de la place, quatre lycéens hilares savent qu'ils sont là *« contre la loi travail »*, mais aussi et surtout *« pour se retrouver tous ensemble contre le patronat »*.

Presque toujours, la précarité de l'emploi revient, comme argument phare, les jeunes évoquant leurs craintes pour l'avenir, et les parents leurs inquiétudes pour les enfants. *« Le problème numéro un,* estime ainsi Catherine, qui baisse un instant son sandwich pour expliquer le fond de sa pensée, *c'est l'avenir des jeunes. Moi j'ai trois enfants, dont un qui est en stage payé trois fois rien alors qu'il fait un vrai travail. Alors vous savez cette loi franchement… »*

« À bac + 5, on ne trouve déjà pas de boulot, et là, on nous explique que demain on licenciera encore plus facilement ! », renchérit Amandine, 19 ans, qui attend ses camarades de l'Inalco, l'école des langues orientales, et de l'université Diderot avant de rejoindre le cortège. *« Aujourd'hui, c'est le jour du ras-le-bol contre ce gouvernement qui fait tout pour les patrons et rien pour les travailleurs,* résume un cheminot CGT. *Et vous allez voir, ça va être considérable. »*

Nathalie Birchem

Une mobilisation sur fond de tensions

Des dizaines de milliers de salariés et étudiants ont battu le pavé hier dans toute la France pour réclamer le retrait de la loi travail. En milieu d'après-midi, 190 000 manifestants étaient recensés dans une cinquantaine de villes selon des chiffres officiels mais partiels. Le cortège parisien a rassemblé, selon la préfecture de police, entre 26 000 et 28 000 personnes. Des heurts ont éclaté en marge des manifestations. À Paris, certains jeunes ont lancé des projectiles sur les forces de l'ordre, de même qu'à Rennes ou Grenoble. À Nantes, des affrontements ont eu lieu avec la police, qui a fait usage de canons à eau. En tout, une trentaine de personnes ont été interpellées, et trois policiers blessés à Marseille.

social-gouvernement-syndicats-grèves-manifestation
Loi travail: "une journée forte" - Mailly, FO (manifestation)

Paris, 31 mars 2016 (AFP) - Jean-Claude Mailly, numéro un de Force ouvrière:

"Aujourd'hui on a une journée forte. Si le gouvernement ne veut pas entendre, il y aura d'autres journées".

"Le gouvernement a été sage sur la déchéance de nationalité. Il faut qu'il le soit aujourd'hui" sur le projet de loi travail.

"Il faut rediscuter au fond du dossier" sans qu'il y ait de "calendrier".

jah/db/cet/jag

2016/03/31 13:26:13 GMT+02:00
#587877 DVBP 1182 OUZ19 (4) AFP (62 words)

social-gouvernement-travail-syndicats-patronat
Loi travail: un retrait serait "une défaite pour les salariés" - Descacq, CFDT - (RTL)

Paris, 31 mars 2016 (AFP) - Véronique Descacq, numéro 2 de la CFDT:

"Ce serait surtout une défaite pour les salariés si le texte était retiré".

"Aujourd'hui on (la CFDT, ndlr) a réussi à faire avancer nos propositions et on continue à le faire avec les parlementaires".

"Quelques militants CFDT sont dans la rue aujourd'hui mais on partage tous le même point de vue, il faut peser pour que ce texte change et s'améliore".

db/cet/jag

2016/03/31 13:13:02 GMT+02:00
#587835 DVBP 1140 OUY45 (4) AFP (69 words)

social-gouvernement-travail-syndicats-étudiants,LEAD
Loi travail: 1,2 million de manifestants en France et de nouvelles actions prévues (syndicats)

Paris, 31 mars 2016 (AFP) - La mobilisation contre le projet de loi travail a réuni jeudi 1,2 million de personnes dans toute la France, dans 250 villes "avec plusieurs milliers d'arrêts de travail", ont annoncé la CGT et FO.

Le 9 mars, il y avait entre 400.000 à 500.000 manifestants estimés par ces organisations (224.000, source police).

Jeudi, ils étaient 160.000 à Paris, selon FO, contre 100.000 le 9 mars.

La police, elle, a estimé qu'entre 26.000 et 28.000 personnes ont participé à Paris, en marge de laquelle une vingtaine de personnes ont été interpellées.

"Le gouvernement doit retirer son texte. Inutile de s'entêter plusieurs semaines comme pour la constitutionnalisation de la déchéance de nationalité et les mesures d'état d'urgence", souligne la CGT.

Parallèlement, elle annonce que "l'ensemble des organisations syndicales à l'initiative de ce 31 mars", dont FO, Solidaires, FSU, Unef, FIDL, UNL, vont "proposer de poursuivre et amplifier l'action, les grèves, les manifestations, notamment le 5 avril en direction des parlementaires, le samedi 9 avril et après, jusqu'au retrait de ce projet de loi et pour l'obtention de nouveaux droits sociaux".

"Dans un contexte de hausse du chômage et d'explosion de la précarité, ce texte va favoriser le dumping social", insiste la CGT.

bow/db/ep

2016/03/31 18:11:34 GMT+02:00
#588688 DVBP 1989 OVO96 (4) AFP (201 words)

gouvernement-social-travail-manifestation-grèves-entreprises
Loi Travail: Valls "assume ses différences" avec la CGT et FO qui manifestent

Paris, 31 mars 2016 (AFP) - Le Premier ministre Manuel Valls a dit jeudi, jour de mobilisation contre le projet de loi travail à l'appel notamment de la CGT et de FO, "assumer ses différences" avec les deux centrales syndicales, notamment sur le renforcement des accords de branche et d'entreprise.

Avec ce texte, "nous avons souhaité privilégier, comme d'ailleurs des organisations syndicales qui ne manifestent pas aujourd'hui, qu'on appelle réformistes, nous avons souhaité que la négociation soit d'abord dans l'entreprise et bien sûr dans les branches", a-t-il déclaré au Sénat lors de la séance des questions au gouvernement.

Le Premier ministre a affirmé que ce changement se faisait "sans inversion des normes" par rapport à la loi - un point contesté par la CGT et FO - "mais avec la volonté de rapprocher cette négociation, pour que ça soit positif pour l'entreprise comme pour les salariés, au sein de l'entreprise".

"C'est, on le voit bien, une discussion qui traverse les partenaires sociaux et les formations politiques, donc j'assume, assumez cette différence sur cette vision qui est la nôtre de la démocratie sociale", a affirmé M. Valls, qui répondait à la sénatrice communiste Eliane Assassi qui réclamait le retrait du texte.

Les sénateurs communistes se sont levés pendant la question avec des pancartes rouges sur lesquelles était écrit: "Loi Travail, non merci, retrait".

Le gouvernement a déjà levé "nombre des inquiétudes" sur le projet de loi sur le Travail, a par ailleurs estimé M. Valls, en allusion aux modifications du texte décidées sous la pression des syndicats.

Des dizaines de milliers de salariés et étudiants défilaient jeudi dans toute la France pour réclamer le retrait de la loi travail, jugée trop libérale, lors d'une nouvelle mobilisation très suivie, émaillée de violences, avec une trentaine d'interpellations et des policiers blessés.

La CGT et FO réclament le retrait du projet. La troisième grande centrale syndicale, la CFDT, hostile à la première mouture, n'y est plus défavorable après les modifications du gouvernement.

map/glr/ep

2016/03/31 16:16:34 GMT+02:00
#588327 DVBP 1630 OVH95 (4) AFP (323 words)

social-syndicats-gouvernement-patronat-travail
Mailly: nouvelles mobilisations contre la loi travail en vue

Paris, 31 mars 2016 (AFP) - Le numéro un de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, a affirmé jeudi que de nouvelles mobilisations étaient "envisagées" contre le projet de loi travail, notamment le 9 avril, "le bras de fer" se poursuivant avec le gouvernement pour obtenir son retrait.

Les manifestations prévues jeudi dans toute la France ne sont "pas un baroud d'honneur", a déclaré sur Europe 1 le secrétaire général de FO. "On est rentré dans un bras de fer".

"Il y a des dates (...) dans les tuyaux. Par exemple, les étudiants envisagent le 5 avril et tout le monde – les syndicats de salariés, les étudiants, les lycéens – envisage aussi une grande mobilisation sur tout le territoire le 9 avril", a-t-il annoncé.

L'objectif reste d'obtenir le retrait du projet de loi, a-t-il rappelé appelant de ses voeux à ce que la "sagesse l'emporte" une deuxième fois, la première étant "hier", mercredi, lorsque le chef de l'État a reculé sur son projet de révision constitutionnelle, faute d'avoir convaincu sur la déchéance de nationalité.

Jean-Claude Mailly a par ailleurs fustigé son homologue de la CFDT, Laurent Berger, qui a jugé les mots d'ordre de la manifestation de ce jeudi "un peu fourre-tout" et dit avoir choisi de négocier pour être "utile aux salariés".

"Il ferait mieux de se taire. Il ne veut pas manifester, c'est son problème (...) +Utile aux salariés+ en négociant quoi? Des reculs sociaux? S'il appelle ça du syndicalisme, j'appelle ça de l'accompagnement", s'est agacé M. Mailly.

jg/bow/jag

2016/03/31 08:44:07 GMT+02:00
#587095 DVBP 0403 OUJ95 (4) AFP (244 words)

DANS LES 260 CORTÈGES, ILS ÉTAIENT...

Paris 160000, **Montluçon** 2500, **Moulins** 2000, **Nice** 10000, **Foix** 5000, **Pamiers** 5000, **Rodez** 7000, **Carcassonne** 2600, **Marseille** 120000, **Angoulême** 6500, **La Rochelle** 5000, **Bourges** 3000, **Vierzon** 1300, **Saint-Brieuc** 4000, **Guéret** 1500, **Besançon** 5000, **Valence** 10000, **Brest** 10000, **Quimper** 5000, **Alès** 5000, **Toulouse** 100000, **Bordeaux** 30000, **Montpellier** 12000, **Béziers** 3000, **Rennes** 10000, **Tours** 6000, **Grenoble** 25000, **Roanne** 5000, **Saint-Étienne** 20000, **Le Puy** 5000, **Nantes** 30000, **Saint-Nazaire** 8000,

NICE

PARIS

STRASBOURG

MOBILISATION

Contre la loi travail, les manifestants doublent la mise

Avec 1,2 million de participants jeudi, les défilés étaient deux fois plus fournis que le 9 mars. Alors que le gouvernement envisage de jouer la montre avec un vote pendant l'été, dans tous les cortèges, on envisageait déjà la suite du mouvement avec deux dates en perspective, les 5 et 9 avril.

Cent soixante mille manifestants à Paris, cent vingt mille à Marseille, cent mille à Toulouse... au total, ce ne sont pas moins d'1,2 million de salariés, étudiants, lycéens, précaires, chômeurs qui se sont retrouvés, jeudi, dans les rues, selon les organisateurs, dans 250 villes, pour refuser la dilapidation du droit du travail. Malgré la pluie, le froid et des violences en marge des cortèges à Paris, Nantes, Rennes ou encore Rouen, les manifestants étaient au rendez-vous, plus nombreux encore que le 9 mars, qui avait déjà réuni 500000 personnes.

Un franc succès salué par les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires et le collectif d'organisations de jeunesse à l'origine de cette journée d'action. « *Aujourd'hui, il y a une très forte mobilisation. C'est d'ores et déjà une réussite, il faut que le gouvernement l'entende et retire son projet* », a déclaré Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, en tête de cortège place d'Italie à Paris. « *La pression monte. On demande le retrait (du texte) et l'ouverture de vraies négociations sur le Code du travail* », a renchéri Jean-Claude Mailly, son homologue de FO. Du côté des organisations de jeunesse, la tonalité est la même. « *C'est une nouvelle séquence du mouvement social avec un rapport de forces plus dur. On en a besoin pour ramener ce gouvernement à la réalité sociale* », a estimé le président de l'Unef, William Martinet. Pourtant, les embûches n'ont pas manqué : « *Dans les lycées, le mouvement est très fort malgré la fermeture de certains établissement de la région parisienne* », a constaté Samia Mokhtar, la présidente de l'Union nationale lycéenne (UNL).

Des syndicats CFDT dans les manifestations

Les membres du gouvernement s'étaient levés de bonne heure, jeudi, pour tenter de désamorcer la mobilisation. En tête de ses troupes, Manuel Valls appelait les siens à « *garder le cap ferme* ». Bonne élève, Myriam El Khomri a même prétendu, sur BFMTV, à propos d'un des articles les plus contestés de sa loi, qu'il « *n'ajoute pas de nouveaux motifs de licenciement mais (qu'il) les précise* ». « *L'objectif, c'est aussi plus de sécurité pour l'entreprise, pour embaucher, pour adapter son effectif lorsque les circonstances économiques le demandent* », plaidait pourtant François Hollande dès la mi-janvier.

En arrière-plan, la trame de fond n'a pas varié : si la loi est rejetée, c'est que le gouvernement n'a pas fait assez preuve de pédagogie. « *Il y a et un manque d'explications et des erreurs de méthode* », persiste le premier ministre, confiant dans l'effet de sa politique. Le ministre des Finances a été acculé, mercredi, à plus de réalisme : « *Non, je ne vais pas reprendre des erreurs de formulation que nous avons pu commettre* », a répondu Michel Sapin sur BFMTV, interrogé sur une prochaine inversion de la courbe du chômage.

Dernière tentative gouvernementale : encourager la division syndicale. « *Il n'y a pas un front syndical uni qui appelle à mobiliser aujourd'hui* », s'est félicité la ministre du Travail au matin des manifestations. Pour autant, ses soutiens se font rares dans les rangs syndicaux, même parmi ceux qui n'appelaient pas à la mobilisation. La CFDT continue de critiquer certaines mesures du projet de loi, quand l'Unsa et la CFE-CGC se sont montrées plus virulentes sur des aspects plus nombreux du texte devant les députés, mercredi matin. Sans compter que, localement, la colère commence à se faire entendre. Ainsi de la CFE-CGC et de l'Unsa énergie, de la CFDT culture... À Marseille, le futur secrétaire départemental de la CFDT

APOSTROPHE

Fermer les portes des lycées, c'est aussi fermer le débat!

Lorsque Aristote fonda le Lycée en 335 avant J.-C., il conçut son école philosophique comme un lieu de promenade et d'échange, où le maître et les disciples devisaient en marchant... Hier, à Paris, onze proviseurs ont préféré, eux, claquer la porte aux élèves et au débat citoyen en procédant, en ce jour de mobilisation, à une fermeture administrative de leurs établissements. Le tout pour éviter, assurent les impétrants, d'éventuels débordements. Une démarche rarissime et parfaitement contestable. Comme l'a rappelé le ministère, un lycée ne peut être fermé par anticipation : « *Cela ne peut être envisagé que le jour même pour des raisons de sécurité avérées, en accord avec le recteur.* » Accord que n'ont pas eu ces établissements soi-disant à haut risque, mais dont la plupart sont situés dans des quartiers connus surtout pour la tranquillité de leurs contre-allées : Simone-Weil et Victor-Hugo, dans le 3e arrondissement, ou encore Molière et Jean-de-La Fontaine, dans le très chic 16e... Apparemment, dans ces lycées-là, en lieu et place de la promenade philosophique, on préfère envoyer promener toute contestation !

Orléans 8000, **Agen** 1600, **Angers** 5000, **Saumur** 500, **Cherbourg** 8000, **Saint-Lô** 1000, **Nancy** 20000, **Lorient** 4500, **Nevers** 2500, **Alençon** 1500, **Arras** 1000, **Clermont-Ferrand** 20000, **Pau** 7000, **Tarbes** 5000, **Bayonne** 3500, **Vannes** 2500, **Bar-le-Duc** 700, **Perpignan** 15000, **Strasbourg** 8500, **Lyon** 30000, **Le Mans** 15000, **Annecy** 6000, **Le Havre** 15000, **Rouen** 25000, **Amiens** 6000, **Albi** 10000, **Avignon** 10000, **Toulon** 8000, **Limoges** 15000, **Ajaccio** 1000, **Abbeville** 500, **Dieppe** 3000, **Mende** 500, **Pithiviers** 600, **Gien** 1000, **Montargis** 1000, **Lons-le-Saunier** 1400, **Quimperlé** 1600, **Muret** 1000, **Lannion** 1500…

PARIS

TOULOUSE

des Bouches-du-Rhône, Michel Vliegen, a expliqué, lors d'un rassemblement près du siège de son organisation : « *On ne manifeste pas avec, mais on manifeste à côté. Pour montrer que nous restons mobilisés afin d'éviter tout retour en arrière.* » Quelques militants ont pourtant choisi de « *manifester avec* » le défilé principal, dont ils fermaient la marche. « *On est contre ce projet et on a fait grève. On a envie d'être dans la rue et d'être visibles*, a expliqué Angelo Palazzini, délégué syndical. *Même ceux qui sont pour la modification auraient pu manifester.* » « *Il va bien falloir que Laurent Berger écoute sa base* », maugréait un de ses collègues.

« Pas dans le même monde que Hollande »

Le gouvernement, lui, ne semble pas plus décidé à écouter sa propre « base ». À l'instar des responsables et élus locaux du Parti socialiste de Seine-Maritime, dont une tribune « Loi travail : pour nous, c'est toujours non merci », a été publiée mercredi. Quant aux formations du Front de gauche, mobilisées contre la politique gouvernementale depuis bien longtemps, elles étaient vent debout, jeudi, dans le cortège parisien. « *François Hollande se moque du monde. Plus personne n'ignore que sa politique a totalement échoué. Ce qui doit être construit par les forces sociales, populaires et politiques aujourd'hui dans la rue, c'est une alternative de gauche* », a asséné Pierre Laurent, le secrétaire national du PCF. Le chef de l'État « *se pensait très malin de faire croire à tout le monde qu'il était de gauche et de faire des lois de droite. Il se disait "les gens allaient être tellement sidérés qu'ils ne bougeraient pas". Et maintenant, le grand nombre fait ses comptes* », estime pour sa part le cofondateur du Parti de gauche, Jean-Luc Mélenchon. Et Julien Bayou, porte-parole d'Europe Écologie-les Verts, de s'indigner : « *Hollande et son équipe sont envahis par un dogmatisme absolu. On vit peut-être sur la même planète, mais on n'est clairement pas dans le même monde.* »

La veille, François Hollande a été obligé de renoncer à la constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité. Une brèche dans laquelle nombre de ceux qui défilaient jeudi entendent s'engouffrer. « *Le gouvernement a reculé sur la Constitution, il peut le faire sur ce projet de loi!* » a lancé Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU. « *Dire qu'on s'est trompé, ce n'est pas une défaillance, c'est écouter la rue* », a aussi encouragé Philippe Martinez.

« Il ne faut pas laisser passer les vacances »

Alors que le gouvernement envisage de jouer la montre avec un vote du Parlement pendant l'été, dans tous les cortèges de France, on envisageait déjà la suite du mouvement. « *Il n'y a que le rapport de forces qui fera changer les choses* », estimait à Marseille, Patrick Rué, secrétaire général du syndicat FO des territoriaux de la cité phocéenne. « *Il ne faut pas laisser passer les vacances scolaires. Nous devons accélérer le mouvement* », jugeait à Saint-Nazaire, Cédric Turcas, secrétaire de l'union locale CGT. « *S'ils n'ont pas compris que les salariés ne veulent pas de leur Code made in Medef, nous passerons à un mode d'action plus dur et, si nous devons bloquer la production, nous le ferons* », prévenait de son côté Dominique, un salarié d'Areva venu de Paimbœuf. Quand, à Tours, David Richard, délégué syndical CGT dans un laboratoire pharmaceutique d'Amboise, s'apprêtait déjà à « *continuer à informer les salariés* », encouragé par une mobilisation conséquente « *alors que ce n'est pas dans la culture de notre entreprise* ».

Au niveau national, l'intersyndicale a proposé des suites. « *Le gouvernement ne va pas retirer son texte ce soir. De nouvelles mobilisations se dessinent déjà. Et tous ceux qui ont répondu présent aujourd'hui répondront présent la semaine prochaine* », a prévenu depuis la manifestation parisienne Cécile Gondard-Lalanne, porte-parole de Solidaires. « *On a prévu d'autres mobilisations au cas où le gouvernement ne prendrait pas en compte la puissance de la rue aujourd'hui* », a confirmé Philippe Martinez. Déjà deux dates, les mardi 5 et samedi 9 avril, sont annoncées comme de nouveaux rendez-vous. ●

JULIA HAMLAOUI, AVEC MARION D'ALLARD ET AURÉLIEN SOUCHEYRE (À PARIS), CHRISTOPHE DEROUBAIX (À MARSEILLE), CLOTILDE MATHIEU (À NANTES) ET OLIVIER MORIN (À TOURS)

LILLE

STRASBOURG

L'événement

PARIS
La précarité et la colère débordent sur le pavé

Jeunes tout de noir et de capuches vêtus, salariés en chasubles rouges Attac, CGT ou FO, écharpes vertes Solidaires, parapluies orange CFDT… après avoir piétiné près d'une heure, place d'Italie, les manifestants parisiens ont bravé sans hésitation la pluie, boulevard de l'Hôpital, pour rejoindre la place de la Nation, croisant à chaque coin de rue des grappes de policiers. *« Après huit ans d'intérim, j'ai enfin décroché un CDI*, raconte Aurel, salarié chez Spontex. *Ce n'est pas pour tout perdre demain. »* Comme lui, plusieurs collègues de l'équipe d'après-midi ont débrayé aujourd'hui. *« On travaille en 5 x 8, avec des changements d'horaires tous les trois jours. C'est très pénible, on ne va pas en rajouter ! Le dimanche, les nuits, les jours fériés, nous travaillons. Alors, si la loi El Khomri permet de renégocier les accords tous les cinq ans, en faisant à chaque fois table rase des acquis, ce n'est pas possible. »*

« On a vu les dégâts que ce genre de réforme ont fait en Italie »

Un peu plus loin, Norbert Raffolt discute avec ses collègues de la CFDT de l'automobile, de l'informatique, de l'aéronautique. *« Nous sommes en phase avec tous ceux qui sont là. Le projet de loi ne nous convient toujours pas. »* Opposé à sa confédération, le secrétaire général du Symnes (métallurgie CFDT du Nord-Est parisien) assume sa présence dans la foule, contre le référendum d'entreprise, l'inversion de la hiérarchie des normes, *« parce que nous, on est près du terrain et on connaît le chantage à l'emploi »* patronal. Sous une pancarte imperméabilisée pour l'occasion, près de la moitié des salariés de l'hôpital de jour Georges-Vacola veulent défendre *« le sanitaire et l'éducatif »*. *« Je suis venue en France parce que je ne trouvais rien en Italie : on a vu les dégâts que ce genre de réforme ont fait dans mon pays »*, s'inquiète Sabrina, éducatrice spécialisée. *« C'est une minorité qui décide pour la majorité. Puisqu'on n'est pas consulté, on descend dans la rue »*, conclut sa collègue psychologue, Naïma. Prête à se remobiliser dès le lendemain. •

KAREEN JANSELME

MARSEILLE
« Il va falloir arrêter de taper sur les petits »

Dans la plus pure tradition marseillaise, les chiffres de la police ont minoré la participation (11 200 contre 30 000 selon les syndicats) mais la « jauge » du cours Lieutaud ne ment pas. Quand cette artère de plus d'un kilomètre qui relie la Canebière à la place Castellane est pleine, pas de doute possible sur le succès de la manifestation. Un cortège bien dense aux couleurs des banderoles et drapeaux de la CGT, de FO, de la FSU, de SUD et même de quelques militants de la CFDT. Un cortège parti du Vieux-Port qui s'est renforcé avec l'arrivée, par des rues adjacentes, de groupes de jeunes manifestants, lycéens ou étudiants.

« C'est un mal-être général. Le gouvernement ne s'occupe pas du peuple »

Dès 9 heures, des dizaines d'élèves du lycée Montgrand, en face de la préfecture, avaient commencé leur journée de mobilisation en bloquant l'entrée de l'établissement avec des poubelles. Quelques lycéens ont grimpé sur ces dernières et Sacha Scopetani a pris le mégaphone pour expliquer le déroulement de la journée. Il en descend quelques secondes pour répondre aux questions de l'*Humanité* : *« Nous sommes lycéens mais demain nous allons nous retrouver sur un marché du travail qui serait déréglementé avec la loi El Khomri. »* Les vacances scolaires s'annoncent mais ils prennent la décision de continuer à bloquer le lycée tous les jeudis, *« jusqu'au retrait de la loi »*.

Félix est venu de la fac d'Aix. Avec sa pancarte, il n'est pas passé inaperçu : *« L'État nous pisse dessus et les médias disent qu'il pleut. »* Il s'explique : *« On a le sentiment général que l'État se fout de notre gueule. Je manifeste pour plein de raisons, pas seulement sur la loi El Khomri. C'est un mal-être général. Le gouvernement ne s'occupe pas du peuple. Il va falloir arrêter de taper sur les petits. » « Les jeunes ont bien compris que c'est leur futur qu'on menaçait. Les salariés ont bien compris que c'est leur présent qu'on mettait en cause*, observe Olivier Mateu, de l'union départementale CGT. *La mobilisation d'aujourd'hui est à la hauteur de la prise de conscience. »* •

CHRISTOPHE DEROUBAIX

SAINT-NAZAIRE
Les jeunes salariés aspirent à « plus d'assurance »

« Y en a du monde ! » Roseline a 50 ans, pour la première fois de sa vie, la cantinière du lycée Aristide-Briand a fait grève pour marcher dans la rue avec les 8 000 autres manifestants. *« J'ai une fille aide-soignante qui depuis cinq ans multiplie les CDD. Son avenir, je ne l'imaginais pas comme ça. C'est pour mes enfants que je suis en grève. »* Ici, ce ne sont ni les lycéens ni les étudiants qui forment le gros des troupes, mais des jeunes salariés. *« Nous sommes deux fois plus nombreux que le 9 mars*, confie Cédric Turcas, secrétaire général CGT de l'union locale de Saint-Nazaire. *Il y a plein de nouvelles têtes. »* Elisa (1), 20 ans, passe ses journées à astiquer, pour le compte d'un sous-traitant du chantier STX, les cabines des prestigieux paquebots, fierté de la région. *« J'ai des contrats à la semaine. Cet après-midi, je saurai si mon contrat est renouvelé pour la semaine prochaine. Avec la grève, je n'y crois pas… mais là, je m'en fous, c'est trop grave ce qui se passe pour penser aux représailles. »*

« Nous, on est dans la rue, mais eux, il faut qu'ils descendent dans la vraie vie »

Après deux ans de boulot, la jeune femme vit toujours chez ses parents. *« Tu penses bien que personne ne loue un appartement à une personne dont tu ne sais pas si, dans une semaine, elle aura un taf. »* Une précarité qui mine le quotidien de la jeune femme qui enchaîne les *« heures sup' »* pour quitter un jour le nid familial. *« Dans dix ans, je pourrai peut-être m'acheter un petit chez-moi. C'est mon seul projet »*, confie-t-elle. Un rêve qui risque de s'envoler avec la possible baisse de 25 % à 10 % de la majoration des heures supplémentaires facilitée par la loi. Une réalité de terrain qui tranche avec les discours du gouvernement ou des syndicats dits « réformistes » qui nient ou minimisent le rapport de forces dans le monde du travail. *« Nous, on est dans la rue, mais eux, il faut qu'ils descendent dans la vraie vie, car sur le terrain on voit comment ça se passe »*, tacle Carole Le Damany, présidente de l'UL CFTC, dont la confédération n'a pas appelé à la grève. •

CLOTILDE MATHIEU

(1) Le prénom a été changé.

NÎMES
«Préparez-vous, on va tout renverser»

Plusieurs heures avant la manifestation, lycéens et étudiants s'étaient donné rendez-vous au pied de la Maison carrée, cet ancien temple romain du Ier siècle, dédié au culte impérial. *« C'est tout un symbole! Préparez-vous, on va tout renverser! »* annonce Jonas qui, à 18 ans, vit sa première mobilisation mais assure que, après le recul du gouvernement sur la révision constitutionnelle, la loi dite travail est la prochaine étape, *« avant la présidentielle de l'an prochain ». « Nous sommes décidés à prendre en main notre avenir et les luttes actuelles sont un bon signe quand on voudrait une jeunesse qui se contente de subir. »* Nombre de jeunes présents hier à Nîmes entonnaient leurs premiers slogans. C'est le cas de Fabrice, lycéen en première sciences et technologie du management et de la gestion, qui imagine son futur en architecte d'intérieur. *« S'il faut se mobiliser tous les jeudis, on le fera. Nous ne sommes pas seulement là pour défendre nos droits mais pour en conquérir de nouveaux. Notre quotidien n'est pas rose tous les jours et c'est pour cela que nous voulons le changer radicalement. »*

« Toute la journée, on nous répète que ça sera dur et qu'il faudra s'y faire »

La pire attaque contre le droit du travail opérée sous un gouvernement étiqueté socialiste suscite certes des sarcasmes chez cette jeunesse que l'on dit volontiers « individualiste » mais elle donne surtout à l'envie de *« construire ensemble »*, comme l'explique Vanille, qui n'envisage pourtant pas son avenir en France. Lasse des injonctions à la raison, cette génération qui n'a connu que la crise semble arriver à un point de non-retour. *« Toute la journée, on nous répète que ça sera dur et qu'il faudra s'y faire. Franchement, c'est déprimant »*, explique Franck, qui prépare un bac pro. Pour Mélanie, étudiante en classe préparatoire, lancée dans la galère du job d'été pour financer ses études l'an prochain, *« ce gouvernement importe la guerre à tous les niveaux: contre l'"État islamique", les quartiers, les jeunes et les travailleurs. C'est une logique globale qu'il faut déconstruire ».* •

LINA SANKARI

TOURS
Sous les gouttes d'eau, la lutte et la Disco Soupe

Malgré la pluie qui a arrosé le cortège dès son départ de la place de Liberté, plus de 8 000 manifestants, dont un grand nombre de salariés, ont battu le pavé tourangeau dès le matin pour une journée que la jeunesse a placée sous le signe de la lutte festive. Car, à l'issue du cortège, pas question de se quitter jusqu'à la prochaine manifestation. Disco Soupe, conférence sur la mise en marchés du travail et concerts sont prévus dans les amphithéâtres et aux abords de la fac jusque tard dans la nuit. *« C'est qu'il s'agit de ne pas lâcher la pression sur le gouvernement »*, estiment de nombreux étudiants et lycéens venus manifester. Margot, Maëlle et Camille sont de ceux-là. En classe de première au lycée Jean-Monnet, elles participent au mouvement depuis le 9 mars. *« J'ai même lu le projet de loi pour me rendre compte et avoir des arguments face à ceux qui nous disent qu'on n'est pas responsable et qu'on fait ça juste pour sécher les cours »*, précise Margot. Et même si les congés scolaires commencent vendredi soir, elle pense qu'il faut continuer à se mobiliser: *« Vacances ou pas, on prendra le bus pour venir manifester »*, s'enthousiasme-t-elle.

« Il faut être nombreux à exiger le retrait de ce projet de loi scélérat »

En tête du cortège, devant les banderoles des salariés des entreprises privées et publiques, Martin Payen est soulagé de voir que la pluie n'a pas empêché la mobilisation. Cet étudiant à Polytech Tours estime qu'il intégrera le monde du travail dans cinq ans et il ne souhaite pas que la loi El Khomri *« agrandisse la brèche de la dégradation des conditions de travail en donnant de plus en plus de pouvoirs aux patrons »*. Il ajoute: *« En tant qu'étudiant, on peut faire grève sans perdre de salaire. C'est pour ça qu'on doit être nombreux à exiger le retrait de ce projet de loi scélérat. »* Virgile Straub, étudiant en BTS et militant au Mouvement jeunes communistes de France (MJCF), ne dit pas autre chose et maintient la nécessité de ne pas laisser les congés scolaires affaiblir la mobilisation en poursuivant et en diversifiant les actions. •

OLIVIER MORIN

ILS ONT DIT

Léo, lycéen, Nîmes: *« J'ai trouvé un travail payé à peine 1 000 euros cet été. Ai-je envie de continuer comme ça toute ma vie? La réponse est non. Ce gouvernement qui ose se dire de gauche me propose de stagner dans la précarité et l'incertitude. Qu'il arrête d'écouter les patrons, ou il se prépare à de graves déconvenues. Ce n'est pas quelques modifications de la loi qui me feront rentrer chez moi, mais le retrait total. »*

Pierre Assante, retraité, ancien responsable syndical national, Marseille: *« Ce n'est pas le bateau qui fait le vent. Mais le bateau utilise le vent. Il faut que les choses mûrissent. Et là, elles ont mûri. On le sent venir depuis un mois. Mais ce n'est qu'un début. »*

Benoît 25 ans, technicien, Airbus Saint-Nazaire: *« Airbus veut faire des économies. Il y a beaucoup de choses, comme la baisse de la majoration des heures supplémentaires, qui sont dans la loi et que le groupe va vouloir appliquer. »*

Monique, SNCT aéronautique (44): *« Cette loi, c'est travailler plus pour gagner moins, sinon t'es viré. Ce n'est pas ce que j'appelle la démocratie. »*

Michel, Airbus Saint-Nazaire: *« Cette loi ne va pas créer de l'emploi, elle va nous transformer en intérimaires. »*

Jérémy, chantiers navals STX Saint-Nazaire: *« On n'a pas envie de vivre dans la crainte: si on refuse le moindre changement de notre contrat, c'est la porte. C'est important de continuer le combat. »*

Corinne Toquebiol, militante CGT, centre hospitalier d'Uzès: *« Cette loi constitue un recul de 80 ans, bien avant les conquêtes de 1936. Le gouvernement organise la précarisation de toute la société. »*

Pascale Bognon, secrétaire FSU du conseil départemental 37: *« Même si la fonction publique ne semble pas touchée, c'est important de se mobiliser aussi. Il faut être un maximum pour obtenir le retrait de cette loi. »*

L'événement

TOULOUSE

MARSEILLE

RENNES

ILS ONT DIT

Marcel Cerdan, secrétaire adjoint CGT Veolia Eau, Tours: *« On ne veut plus que les salariés soient la variable d'ajustement! »*

Lucie, 18 ans, lycéenne, Nantes: *« C'est dégueulasse de travailler plus pour gagner moins. Et que ce soit un gouvernement de gauche qui nous ponde ça, c'est encore pire. »*

Guillaume, lycéen, Nantes: *« Avec cette loi, ce serait le patronat qui l'emporterait sur les salariés. C'est notre avenir, c'est à nous de nous mobiliser maintenant pour notre futur. On continue le mouvement si le gouvernement ne cède pas. »*

Aurélie Assié, 30 ans, hôtesse de vente chez Total, militante Force ouvrière, Montauban: *« Je refuse l'idée de travailler à certains moments 60 heures par semaine comme le prévoit leur projet, avec des patrons qui auront encore plus de facilités pour licencier et qui pourront nous virer comme des malpropres avec des indemnités plafonnées au plus bas. C'est pourquoi c'est tout le projet qui doit être supprimé, et je suis prête pour cela à de nouvelles journées de grève. »*

Jean-Luc Pastre, 55 ans, ajusteur, Liebherr, militant CGT Bressols (Tarn-et-Garonne): *« Je suis là pour défendre le droit du travail et bien plus encore pour regagner tous les droits qu'on nous a piqués depuis 2012 et bien avant. Oui, il faut continuer la lutte pour mettre en échec le projet El Khomri et lancer la bataille de la reconquête. »*

Marie-Claude, dans les télécoms à Toulouse, militante CGT: *« Cette loi c'est un recul énorme, de dix ans au moins, on reviendrait loin en arrière. Manifester comme aujourd'hui, c'est faire un pas contre l'individualisme, et ça doit renforcer les luttes. »*

Norbert, métallurgie, Nord-Seine, militant CFDT: *« Au moins 85 % du contenu de cette loi n'est pas admissible. Il faut la retirer. On l'a déjà dit le 9 en manifestant. S'il le faut, on recommencera. »*

PARIS
Des lycéens trempés et déterminés

Ils sont là. Trempés mais heureux et déterminés, à continuer si le gouvernement ne retire pas la loi. *« Si François Hollande ne change pas d'avis, nous irons jusqu'au bout. Moi, je suis PS et qu'on ne me dise pas que notre mouvement oppose la gauche à la gauche, car ce n'est pas la gauche qui gouverne. »* Voilà, c'est dit. Hannane, du haut de ses 16 ans, élève de seconde au lycée Racine à Paris, qui enchaîne sa quatrième manifestation, n'hésitera pas à poursuivre le mouvement. Elle est l'une des premières à rejoindre la place d'Italie, deux heures avant le départ du cortège. Pourtant, la météo n'est pas du côté des manifestants. Et pour les lycéens, à la pluie s'ajoute, depuis quelques jours, une ambiance quelque peu électrique. La fermeture d'une vingtaine de lycées parisiens a désorganisé les départs à la manifestation dans de nombreux endroits, tandis que l'écho des violences policières aurait pu en convaincre certains de rebrousser chemin. Il n'en a rien été et c'est un SMS très satisfait des syndicats étudiants et lycéens qui a annoncé la bonne nouvelle: « Très haut niveau de mobilisation chez les jeunes. 250 lycées mobilisés et 10 universités bloquées. » Hannane, dont le lycée était fermé, en a profité pour aller prêter main-forte à ceux de Condorcet. À la manette, deux filles, dont Margot, aux avant-postes dès 5 h 30. Suivies par Lola, arrivée rue de Havre, une demi-heure plus tard. *« Nous avions tenté un blocus, le 9 mars, mais cela n'avait pas marché. Depuis, nous avons multiplié les assemblées générales pour discuter de la loi et s'informer. La majorité des participants a approuvé le blocage du lycée. Nous sommes une quarantaine à manifester sur 400 lycéens »*, racontent en se complétant les deux jeunes filles. Elles sont d'autant plus fières qu'il leur a fallu batailler avec leur administration. *« Tout le monde ira en cours, même si c'est à plat ventre! »* se sont-elles entendu dire. L'averse redouble sans que cela ne semble les atteindre, ce qui n'est pas le cas pour leur banderole, qui dégouline d'eau. Le slogan reste malgré tout lisible. « Le gouvernement socialiste, un poison d'avril », y lit-on. *« Cette idée, nous l'avons trouvée à cinq, à quatre filles et un garçon »*, précise Lola. Son succès d'estime ne fait aucun doute au vu des sourires presque systématiques des lecteurs. •

SYLVIE DUCATTEAU

LYON
La chimie mobilise ses troupes

À Lyon, les syndicats ont compté 30 000 manifestants jeudi. Des travailleurs de toutes les branches étaient présents dans le cortège, mais les salariés de la chimie, l'une des activités majeures de la métropole lyonnaise, étaient particulièrement nombreux à s'être mis en grève et à avoir fait le déplacement hier, jusqu'à la manufacture des tabacs (Lyon 8e). De la pétrochimie à l'industrie pharmaceutique, les travailleurs d'Arkema, Bayer, BioMérieux, Famar, Kem One, Sanofi ou Solvay faisaient masse. *« Nos deux unités de fabrication sont à l'arrêt, avec 100 % de grévistes »*, affirme Gérald Bensoussan, délégué CGT dans l'usine Kem One de Saint-Fons. *« On n'a même pas eu besoin de beaucoup argumenter pour que les gars se mettent en grève »*, précise-t-il pour montrer l'ampleur de la réprobation face à la loi El Khomri chez les ouvriers du site.

Dans cette branche fortement mobilisée, le mouvement n'est pas à son maximum

« Il n'y a rien de bon dans cette loi, et ce ne sont pas les petites modifications qui ont été faites qui ont changé la philosophie du texte », dénonce Laurent Rué, délégué syndical central adjoint CFTC chez Sanofi-Pasteur, qui ne semble pas embarrassé par le fait que sa confédération syndicale n'appelle pas à la grève. *« Notre fédération a appelé à manifester aujourd'hui »*, explique le syndicaliste, qui rappelle que, *« chez Sanofi-Pasteur, on voit dans notre quotidien ce que ce genre de mesures peut donner : en trois mois, on a déjà eu deux PSE et la dénonciation de nos accords sur le temps de travail »*. Mais même dans cette branche fortement mobilisée, le mouvement n'est pas à son maximum. *« Je regrette que beaucoup de mes collègues soient passifs, ils sont installés dans leur confort et ils n'ont pas l'air de comprendre l'importance de l'enjeu, surtout pour les jeunes après nous »*, regrette Yves, ingénieur au centre de recherche de Solvay Saint-Fons, non syndiqué, qui manifeste *« pour la première fois depuis le mouvement sur les retraites »*. •

LOAN NGUYEN

VALENCIENNES

MARSEILLE

PARIS
Les cheminots n'ont pas raté le train

C'est un marqueur. La circulation des trains, les jours de manifestation, en donne souvent l'ampleur. Et hier, selon les chiffres de la direction de la compagnie nationale, près d'un quart des cheminots avaient répondu à l'appel des syndicats CGT, SUD et FO. En fin d'après-midi, la fédération CGT des cheminots annonçait un taux de 40 % de grévistes *« pour les droits, les salaires et les conditions de travail »*, avec une proportion semblable de grévistes dans les sociétés privées de fret. Dans le cortège parisien, les militants de la CGT, mais aussi de FO étaient nombreux en dépit du déluge. Ainsi, Arnaud, qui dépend du Technicentre de Noisy-le-Sec, où sont entretenus divers matériels roulants. *« En fait, nous sommes attaqués de tous les côtés,* dit-il. *Il est évident que la direction de la SNCF attend beaucoup de cette loi travail pour savoir comment elle pourra introduire dans notre convention collective des éléments équivalents. C'est notre statut qui est directement visé. » « Et avec ça, on en entend certains nous traiter de privilégiés, alors que ce que nous demandons, c'est juste le maintien d'un statut pour assurer sans interruption un service public de qualité »*, ajoute un de ses collègues.

Michel, conducteur de trains à la retraite est venu « par solidarité avec la jeunesse »

Serge, employé dans la même unité, estime que *« c'est l'accumulation des mauvais coups qui provoque un ras-le-bol général. On constate des suppressions de dessertes et, avec la loi Macron, la SNCF ouvre des lignes d'autocars. Elle sabote elle-même le service public de qualité et ça, chez les gars, ça ne passe pas. »* Michel, conducteur de trains à la retraite, est venu lui *« par solidarité avec la jeunesse »*. Ce qui réjouit Muriel, agent de circulation et de sécurité des trains dans le secteur de la gare Paris-Lyon. *« Cette solidarité est importante, car, d'une part, c'est notre statut qui est menacé, et le "décret socle" débattu en interne n'annonce rien de bon avec ses mesures de bouleversement du travail, mais nous avons tous des proches dans le privé qui sont directement concernés par cette casse du Code du travail, donc de leurs garanties légales face aux patrons. C'est ensemble que l'on ne cédera pas. »* •

GÉRALD ROSSI

MONTAUBAN
Les salariés du privé mobilisés

Plus de 3 000 personnes ont défilé jeudi dans les rues de Montauban, beaucoup plus nombreux que pour les dernières mobilisations. Près de 80 appels à la grève avaient été lancés dans le public et le privé, notamment dans la métallurgie, le commerce, les transports... Au premier rang des manifestants : les infirmières et aides-soignantes de la clinique privée du Pont-de-Chaumes, qui avaient durablement marqué l'actualité des luttes en décembre dernier avec 51 journées de grève.

Fanny Fouques, 31 ans, garde profondément gravé dans sa conscience l'éprouvante et longue lutte contre une direction autiste qui n'a consenti à lâcher un peu de lest sur les conditions de travail et l'emploi qu'au cinquantième jour de lutte. *« Je pensais au début que le dialogue permettrait de trouver une solution rapide, or les directions ont tout refusé en bloc pendant cinquante jours, de plus nous n'avons jamais eu en face de nous nos actionnaires du groupe financier Védici, propriétaire de notre clinique et d'autres »*, s'insurge toujours la jeune infirmière au service des urgences. Elle-même a participé à dix jours de grève de la faim. Au début de la grève, elle ne connaissait la CGT que de nom, aujourd'hui elle figure parmi les nouvelles militantes actives. Le conflit a permis de forger des solidarités et des amitiés solides entre salariées. *« Si aujourd'hui une parmi nous est confrontée à un problème, nous serons cent à venir la soutenir. »*

Déterminée à poursuivre le mouvement si le gouvernement ne recule pas

Fanny a été de toutes les manifestations contre le projet El Khomri. Elle se dit déterminée à poursuivre si le gouvernement ne recule pas. Pour deux raisons. Ce projet constituerait, selon elle, un recul social de plusieurs dizaines d'années en arrière. La deuxième, en lien avec la situation à la clinique. Le directeur a annoncé en CHSCT qu'il n'appliquerait pas la totalité du protocole de fin de conflit. *« Nous devons continuer à nous battre. Nous savons ce qu'est un patronat ayant tous les pouvoirs, alors avec El Khomri ce serait pire encore. »* •

ALAIN RAYNAL

PARIS
«Nous n'avons plus de perspective d'avenir»

Syndicalistes chez McDo, Gilles et Olivier cherchaient leurs collègues, hier, dans un flot de manifestants ininterrompu. *« Impossible, tellement il y a de monde. Une dizaine de salariés sont partis en délégation syndicale »*, dit le premier, secrétaire du syndicat CGT McDo Paris. *« Je suis certains que d'autres, non-syndiqués, ont défilé de leur côté »*, souligne le second, qui partage son temps entre ses études de théâtre et la préparation de burgers. Chez McDo, les menaces de la loi El Khomri ne sont pas abstraites. *« Si la loi passe, toute entreprise pourra justifier de trois trimestres consécutifs en déficit pour licencier. Or, notre boîte, comme beaucoup de multinationales, crée constamment un déficit artificiel pour payer moins d'impôts »*, explique Gilles, également étudiant en droit. C'est pour ce type d'entreprise que cette loi est faite, assure le jeune syndicaliste de 27 ans. *« Il n'y a qu'à lire l'intitulé officiel de cette loi "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs". Tout est dit. Le gouvernement se soucie d'abord d'apporter des libertés aux entreprises. Il ne parle même pas des travailleurs, présentés comme des "actifs". Comme si nous, les salariés, nous n'étions que des éléments comptables ou des lignes budgétaires. »* La précarité, Mélanie, a aussi connu. Cette étudiante de 25 ans, militante de Nouvelle Donne, a alterné McDo, Quick, Cocci Market, pour financer ses études et stages sous-payés afin d'essayer de s'insérer sur le marché du travail. Dans trois mois, elle ne sait pas ce qu'elle va devenir. Elle n'aura plus de bourse, et si elle n'a pas décroché son concours, elle pourra aller pointer au RSA. *« Aujourd'hui, il n'y a plus de perspective d'avenir pour nous »*, dit cette jeune femme qui vit toujours chez ses parents. Elle évoque aussi son frère : *« Il a fait tout bien comme il faut. Il a 27 ans, un bac +5, en droit, il a fait des stages et n'a toujours pas trouvé de boulot. Depuis un an, il est serveur dans un fast-food mexicain. Il n'y a plus assez de travail pour tout le monde. Il faut le partager. Les 32 heures, cela permettrait de créer 1,6 million d'emplois ! »* Elle, qui rêvait de faire de *« l'arbitrage international »* s'est aujourd'hui tournée vers les concours de la fonction publique. Pour *« servir »*. •

PIERRE DUQUESNE

L'événement

PORTRAIT

Yasin, agitateur dans le temple du turnover

Le jeune homme de 27 ans, élu Seci-Unsa, à temps partiel chez Marks & Spencer, est mobilisé contre la loi El Khomri. Une évidence au vu des habitudes de l'enseigne britannique...

« *Les hussards du secteur du commerce.* » Yasin Leguet habille pour l'hiver Marks a Spencer, son employeur, incarnation d'une certaine idée du style anglais. Pour ce délégué du personnel Seci-Unsa de 27 ans, l'enseigne n'a pas attendu la loi El Khomri pour précariser à la chaîne.

« *Le Code du travail ? L'entreprise s'en sert pour caler une table* », rétorque-t-il avec gouaille, avant de détailler : « *100 % des salariés pourraient bénéficier de la prime d'activité. 50 % d'entre eux gagnent le smic et quand on veut entamer des négociations annuelle obligatoires (NAO), la direction nous dit qu'on a déjà eu des augmentations, celles décidées en fonction de l'inflation !* » Pourtant, le groupe a réalisé 6 % de bénéfices en plus, en 2015. Le management cool à l'anglo-saxonne est censé faire avaler la dragée. « *On nous parle de manière doucereuse, quelqu'un m'a même appelé "mon chat" une fois. C'est le poignard caché dans la langue de miel.* » En 2012, l'étudiant en arabe classique et en hébreu moderne, fils d'un militaire français et d'une mère au foyer algérienne, intègre l'entreprise à temps partiel. Deux ans plus tard, il plonge dans le syndicalisme. « *Par goût de servir les autres.* » Comme 40 % des petits contrats de l'enseigne, avec 1 000 euros de salaire mensuel pour 25 heures de travail hebdomadaires, il « *bricole* » pour finir le mois.

Si l'ambiance conviviale est de mise avec les clients, en arrière-boutique, les employés tournent plus vite que les collections de prêt-à-porter. Les motifs des multiples entretiens disciplinaires sont saugrenus. Rien à voir avec un trait d'humour british. « *Une personne a été convoquée parce qu'elle avait porté des oreilles de lapin à Pâques et une autre, licenciée pour 1,36 euro d'erreur de caisse. On jette les gens ! Nous sommes en train d'en faire des millionnaires, aux prud'hommes* », glisse-t-il, malicieux.

Ni une ni deux, il a raccroché les costumes pour défiler. « Du A d'Unsa, j'ai retenu autonome, donc oui, je suis pour le retrait du texte. »

« Un barème indicatif aux prud'hommes serait un cadeau pour notre entreprise ! »

Pour le bouillant syndicaliste, il faut à tout prix barrer la route à la loi El Khomri. « *Un barème d'indemnisation indicatif aux prud'hommes serait un cadeau pour notre entreprise ! Ils pourraient prévoir leurs dépenses en termes d'indemnisation et ça serait encore plus la fête !* » expose Yasin, avant de préciser qu'il est lui-même sous le coup d'une procédure de licenciement pour fait syndical.

Hier, l'Unsa n'appelait pas à manifester, mais c'était le cas du Seci-Unsa (Syndicat des employés du commerce et de l'industrie). Ni une ni deux, il a raccroché les costumes pour défiler. « *Du A d'Unsa, j'ai retenu autonome, donc oui, je suis pour le retrait du texte.* »

Dans ce projet de loi, il a été marqué par l'entourloupe du référendum à l'initiative des syndicats minoritaires. « *J'avais d'abord cru à plus de démocratie en entreprise.* » Quant aux dispositions facilitant les licenciements économiques, « *ça serait du pain bénit pour Marks & Spencer. Entre 2014 et 2015, 83 % des 600 salariés ont quitté l'entreprise* », précise ce grand voyageur, ardent explorateur du Proche-Orient, du Japon ou encore de l'Éthiopie. S'il se rêve « *écrivain aventurier* », l'amateur de Jazz n'a pas encore fini de jouer la musique de la contestation sociale. •

CÉCILE ROUSSEAU

ILS ONT DIT

Christian, militant CGT centre hospitalier de Calais : « *Les hospitaliers sont régis par des décrets appuyés sur le Code du travail. S'il régresse, on en subira directement les conséquences.* »

Romain, 18 ans, L'Haÿ-les-Roses, Val-de-Marne : « *Ma mère travaille à Air France, je suis venu la soutenir, ça me semble normal. Nous, la génération 98, on sait le risque d'être très fortement touchés, la retraite à 69 ans, c'est pas notre truc.* »

Hakim, gestionnaire de recouvrement, militant CGT, Paris : « *Les effets sur ma vie seraient immédiats, les accords d'entreprise primeraient, ce serait une ubérisation de l'emploi. L'égalité pour le ministre Macron et le gouvernement, c'est de nous transformer tous en travailleurs précaires.* »

Nathalie fonctionnaire, territoriale, militante CGT, Argenteuil, Val-d'Oise : « *Le service public est autant concerné que le privé. Déjà nous subissons les restrictions de budgets et de dotations. On ne peut pas faire confiance à ce gouvernement de droite qui se dit de gauche.* »

Nicolas, militant Snesup, université d'Orsay (Essonne) : « *Ce serait un retour au XIXe siècle. On manifeste aussi pour nos étudiants, qui seraient durement impactés dès leur arrivée sur le marché du travail. Ce serait encore pire que ce que prévoyait le CPE. C'est très grave.* »

Mélanie, 32 ans, Sécurité sociale, Paris : « *Le cœur de la loi, c'est laisser la main à l'employeur, c'est la disparition des conventions collectives et de nombreuses garanties. Et ça pose de nombreuses questions sur les garanties sociales.* »

Omar, syndicat FO des entreprises de propreté, Paris : « *Déjà, dans notre secteur, nous sommes en grande précarité, on ne peut pas accepter une nouvelle dégradation dans nos entreprises avec un détricotage du Code du travail.* »

Manifestations Près de 400 000 personnes ont défilé, jeudi, contre le projet de loi travail, soit presque deux fois plus que le 9 mars. A Paris, Toulouse ou Nantes, «Libération» a sondé les cortèges : stop ou encore ?

«C'est parti pour durer le temps qu'il faudra»

Un coup de sabre dans les mesures les plus controversées, une météo à enrhumer un ours blanc et la moitié des organisations syndicales («réformistes») qui ont rallié le gouvernement entre-temps : tout annonçait un reflux de la mobilisation, jeudi, contre le projet de loi travail. Tout… sauf la détermination des opposants. Trois semaines après le lancement du mouvement, et malgré un essoufflement les 17 et 24 mars, 390 000 personnes dans toute la France, dont près de 30 000 dans la capitale, selon le ministère de l'Intérieur, sont à nouveau descendues dans la rue pour cette quatrième journée d'action. Soit près du double de la première journée de contestation, le 9 mars (224 000). De Paris à Toulouse en passant par Nantes, une constante : la volonté de rester mobilisé jusqu'au retrait complet du texte. Dès jeudi soir, la CGT annonçait deux nouvelles manifestations : les 5 et 9 avril.

8 HEURES, PARIS

Pour couper l'herbe sous le pied des lycéens, une vingtaine de proviseurs avaient eux-mêmes décidé de fermer leur établissement. L'empilement de poubelles devant la porte du bahut devenant un exercice vain, l'ambiance est donc étonnamment morne, ce jeudi à 8 heures, devant les lycées Dorian, Arago et Ravel, près de la place de la Nation. Seul le lycée Hélène-Boucher a reproduit le blocus des semaines passées. Les élèves sont rodés : chaussettes doublées d'une couche de plastique contre l'infiltration de la pluie, pancartes rédigées à l'avance et trajet du cortège échangé par SMS. *«On apprend vite, et on a aussi prévu des kits médicaux*, explique Juliette, élève de première L. *Dans mon sac, j'ai du sérum physiologique, des bandages, du désinfectant…»* Car les lycéens ont surtout retenu de la semaine dernière qu'ils pouvaient être frappés par la police. La vidéo d'un élève de Bergson cogné par un agent, notamment, a été visionnée plus de 2 millions de fois (*Libération du 31 mars*). Dans ces conditions, la défense du code du travail est remplacée, dans les discussions, par la dénonciation des violences policières. Sur la place de la Nation, un peu plus tard, les élèves du lycée Henri-Bergson sont les héros du rassemblement. Leur arrivée est saluée par un hourra général. Environ 3 000 jeunes composent le cortège qui doit rejoindre *«la manifestation des adultes, place d'Italie»*. La marche est encadrée au plus près par des CRS et des hommes de la BAC, matraque télescopique à la main. Au centre du cortège, les plus bagarreurs – une quinzaine de personnes – s'équipent discrètement de gants, de protège-tibia, et relèvent leurs écharpes. Il faudra moins de dix minutes pour que les premiers affrontements éclatent. Les lycéens mettent deux heures pour rejoindre la place d'Italie.

11 HEURES, TOULOUSE

Les allées Jean-Jaurès, noires de monde, attestent de l'importance de la mobilisation : 20 000 personnes selon la police – cinq fois plus selon les organisateurs – ont répondu à l'appel. *«Il y a quelque chose qui se passe, la proportion de salariés augmente»*, souligne Bernard Dedeban, secrétaire de la FSU 31. Dans un roulement de tambour, un slogan – «Ni amendable ni négociable» – lance le départ. *«C'est parti pour durer le temps qu'il faudra pour obtenir le retrait total de la loi»*, pronostique Abdallah, 47 ans, prof dans un lycée. Ce dernier *«sent»* une détermination forte autour de lui, avec un mouvement qui *«s'organise»*. *«La suite, c'est demain avec des AG dans des entreprises et dans les établissements scolaires pour préparer des blocages et se retrouver à nouveau dans la rue mardi*, ajoute-t-il. *L'exaspération est là, attisée par la déclaration de Valls sur la bonne tenue du Smic* ●●●

A Paris, jeudi.
PHOTO ALBERT FACELLY

●●● *français. Mais s'est-il demandé comment on vit à Toulouse avec 1100 euros net par mois et un loyer de 600 euros pour un T2 ?»*
Nez rouge, maquillage blanc, pantalon bouffant et grosses pompes délacées : Quentin, 21 ans, et Dorian, 20 ans, étudiants déguisés, voient un *«mouvement qui prend de l'ampleur dans une société empreinte d'une violence latente»*. Sourires affichés malgré la brume qui commence à tomber, Franck, 24 ans, Paul, 26 ans, et Thibaut, 25 ans, ingénieurs, pensent *«que ça peut changer si les manifestations continuent à grossir»*. Ils sont toutefois les seuls de leurs labos respectifs à avoir décidé de faire grève. Amanda, 30 ans, aide-soignante et militante de Voie prolétarienne, tracte à mi-parcours : *«Cette manif n'est ni un point d'orgue ni la fin, c'est le commencement avec le mouvement étudiant et les grèves qui s'annoncent.»* Plus offensive, la deuxième partie du cortège menée par les jeunes et un groupe d'intermittents manifeste bruyamment son rejet «total» de la loi travail. *«Il y a plus de lycéens que dans la première manif*, constate Laure, une étudiante de 20 ans. *C'est bien de s'unir avec les travailleurs, sinon on ne s'en sortira pas.»* Entamée dans le calme, la manif se disperse dans de violentes échauffourées avec la police.

12 H 30, PARIS
Le cortège des lycéens et étudiants traverse la Seine et entame la remontée du boulevard de l'Hôpital, qui mène à la place d'Italie. La scène est inhabituelle : la tête de cortège est précédée par de très nombreux CRS, qui progressent à reculons. Même dispositif sur les côtés : les forces de l'ordre encadrent la foule de manière très resserrée. L'atmosphère se relâche à l'approche de la place d'Italie, quand les jeunes commencent à faire la jonction avec les syndicats. Les sonos crachent les tubes habituels : *On lâche rien, Bella Ciao, l'Internationale*... Francis, 50 ans, veut croire qu'avec le retour des beaux jours, la mobilisation va encore croître. Ce fonctionnaire détaché chez Orange, syndiqué FO, a *«confiance»* : *«On l'a vu avec la déchéance de nationalité, ce gouvernement peut reculer.»* Il espère que la société civile va continuer à *«se mobiliser à tous les échelons»*, par des manifs et des grèves. Francis compte notamment sur les jeunes pour *«entretenir la dynamique»*, car *«les salariés perdent de l'argent quand ils font grève»*. *«Mais on sera là pour les suivre»*, ajoute-t-il. Patricia, salariée dans le secteur de la petite enfance, manifeste pour la seconde fois contre le projet de loi. Tout en reconnaissant des difficultés à mobiliser ses collègues, elle ne désespère pas : *«Il faut des manifs plus régulières pour mettre la pression.»*

13 HEURES, NANTES
Selon la CGT, 30 000 manifestants, dont un tiers de lycéens et d'étudiants, 12 000 d'après la préfecture. Les Nantais, réunis dans le centre, étaient au moins deux fois plus nombreux que la semaine précédente, selon les autorités. Valérie Olivier, déléguée syndicale dans une maison de retraite, s'est arrêtée en marge du cortège pour se faire prendre en photo par un de ses camarades de FO. Histoire de marquer cette journée d'une pierre blanche. *«On reviendra tant que cette loi ne sera pas intégralement retirée*, prévient cette femme de 43 ans. *Ce texte, c'est une honte... Ça se voit que Hollande n'a jamais travaillé de sa vie.»* Un peu plus loin, d'autres manifestants rêvent d'envoyer *«El Khomri à l'usine, Valls à Cayenne, Hollande à Sainte-Hélène»*. *«Si on avait voulu se faire baiser par le gouvernement, on aurait élu Brad Pitt»*, ajoute une pancarte tenue par une jeune fille, tout sourire. Antoine, lui, tient dans ses bras son fils de 4 ans. Cet enseignant de 39 ans en est à sa troisième mobilisation contre la loi travail. *«Aujourd'hui, cette manif, c'est tout sauf un baroud d'honneur : chaque jeudi, il y a de plus en plus de monde*, relève-t-il. *Après, c'est sûr que, samedi, c'est les vacances scolaires... Les lycéens vont donc disparaître des cortèges, qui vont perdre la moitié des effectifs. Mais ils vont revenir : d'autres mobilisations sont déjà prévues pour la rentrée.»* L'enseignant nantais regrette surtout le mode opératoire retenu jusque-là par les syndicats. *«Je préférerais qu'on décide d'une grève reconductible : on n'a jamais rien obtenu, par le passé, en faisant des grèves d'une journée. C'est pourtant le moment d'en profiter, car le gouvernement est affaibli... Sarkozy a eu la réforme des retraites, Hollande aura sa loi travail.»* En marge du cortège, plusieurs heurts opposent les forces de l'ordre à près de 200 casseurs.

13 H 30, PARIS
A Paris, sur le boulevard de l'Hôpital, les militants de Lutte ouvrière montent leur stand. La manif suffira-t-elle à faire plier le gouvernement ? *«Pourquoi pas, vu qu'on est proche des élections présidentielles, c'est un enjeu pour les gens au pouvoir*, analyse une militante. *C'est mieux d'être dans la rue que de signer des pétitions sur Internet, c'est plus efficace.»* Même optimisme de Julien, trentenaire et professeur de collège à Paris : *«Le retrait est possible»*, mais passe par des *«manifs plus nombreuses, plus de manifestants et plus de grévistes»*. Car *«l'arme des travailleurs, ça reste la grève»*. David, postier à Paris et syndicaliste SUD, pousse son vélo, un drapeau accroché au porte-bagages. Ce mois-ci, il en est à six jours de grève au compteur. *«Chaque jour de grève, c'est 75 euros. C'est un effort, c'est sûr. Mais je ne comprends pas tous ces gens qui ne font pas grève, car tout le monde est concerné par cette loi qui aura des effets sur toutes nos vies»*, explique-t-il. Mais le trentenaire, qui explique sortir d'un burnout, appelle aussi à d'autres types de mobilisation : *«Si ça ne tenait qu'à moi, on mettrait le feu partout, on ferait des occupations, on irait à l'Assemblée pour tout bousiller. Mais je dis ça à titre personnel.»* Avant d'étaler sa colère contre *«ces ordures qui bousillent tous les services publics et qui ont un mandat pour le Medef»* ou encore ces *«patrons du CAC 40 qui font des milliards sur le dos des travailleurs»*. Du côté des jeunes écolos, le ton est plus nuancé. *«Aujourd'hui, c'est une grosse journée, il y a beaucoup plus de monde et cela va avoir de gros impacts. Mais cela ne suffira pas. Ce qui va peser, c'est la convergence des luttes et les alternatives concrètes. Ce soir, en assemblées citoyennes, nous allons voir comment nous mettre d'accord entre écolos, jeunes précaires, intermittents et autres. Il faut dépasser le cadre des organisations»*, explique Léa, la vingtaine, en recherche d'emploi et dans la *«galère»*. La suite ? *«Il y aura des occupations sans doute»*, prédit-elle. Vers 16 heures, le boulevard de l'Hôpital ne désemplit pas. Derrière une grande banderole «Ils ont des milliards, nous sommes des millions», des manifestants, intermittents en tête, scandent : *«De l'argent, il y en a, dans les caisses du patronat.»* La sono de FO Ile-de-France crache du *«tous ensemble, tous ensemble jusqu'au retrait»*. A quelques mètres, le camion CGT prend le relais : *«De cette loi-là, on n'en veut pas, on la combat. Des accords d'entreprises, nous faire payer leur crise, des prud'hommes isolés, pour nous licencier. On n'en veut pas.»* Casquette rouge sur la tête, deux militantes CGT proches de la retraite font entendre leur détermination. *«Si manifester ne suffit pas, on passera à la vitesse supérieure»*, lance l'une. *«Les gens sont à bout, les jeunes n'ont pas de travail, on demande aux vieux de travailler toujours plus. Si le gouvernement n'écoute pas le peuple, on va vers un nouveau Mai 68.»*

AMANDINE CAILHOL, JEAN-MANUEL ESCARNOT, GUILLAUME FROUIN, CÉLIAN MACÉ, SYLVAIN MOUILLARD, et LUC PEILLON

UNE JOURNÉE MARQUÉE PAR DES HEURTS

Une vingtaine d'interpellations – parfois violentes – à Paris et à Lyon, au moins six à Nantes, cinq à Rennes, deux à Marseille... Les défilés qui ont rassemblé des milliers de personnes dans les grandes villes ont été marqués par des affrontements. Jets de pierres, de pétards, de bâtons : des jeunes, parfois au visage masqué, ont lancé des projectiles sur les forces de police, allumé des feux de poubelle, brisé des vitrines. A Grenoble, les échauffourées ont été brèves mais spectaculaires : des manifestants s'en sont pris aux vitrines des banques et agences immobilières.

REPORTAGES

LOI TRAVAIL : FORTE MOBILISATION ET TENSIONS LORS DE LA MANIFESTATION

ROMAIN CHEVALIER ET GAEL CEREZ

Cette nouvelle manifestation contre le projet de loi travail a réuni entre 20 000 et 100 000 personnes à Toulouse. Des heurts ont éclaté en fin de manifestation dans le quartier de Saint-Cyprien conduisant à l'interpellation et la mise en garde à vue de huit individus.

Une manifestation sous tension. Les Toulousains se sont une nouvelle fois rassemblés contre le projet de loi porté par la ministre du Travail Myriam El Khomri. La quatrième manifestation à Toulouse en moins d'un mois après celles des 9, 17 et 24 mars.

Rassemblées sur les allées Jean-Jaurès, 20 000 personnes selon la préfecture et 100 000 selon les organisateurs ont commencé à défiler avec, en première ligne, la CGT et FO, les deux principaux syndicats à l'initiative de cette nouvelle manifestation. De nombreux étudiants et lycéens étaient également présents dans un cortège bien plus étoffé que les précédents.

> *"C'est une mobilisation exceptionnelle, à l'image du rejet de ce projet de loi par les Français, a commenté Cédric Caubère, le secrétaire départemental de la CGT 31. Le gouvernement a montré qu'il pouvait abandonner la réforme constitutionnelle. Nous attendons qu'il fasse de même pour la Loi Travail."*

Les modifications apportées le 14 mars par le Premier ministre n'ont pas convaincu la CGT qui les qualifie de "cosmétiques" et qui appelle à la gréve dans les entreprises et les administrations. Une intersyndicale (CGT, FO, FSU et organisations de jeunesse) se réunira vendredi 1er avril pour décider de la suite du mouvement. Des actions devraient être menées le 5 avril prochain et une manifestation est prévue le samedi 9 avril.

La manifestation sur le pont des Catalans © Rémi Benoit.

8 PERSONNES INTERPELLÉES ET PLACÉES EN GARDE À VUE

Sous l'étroite surveillance des forces de l'ordre, les manifestations ont contourné le centre-ville en passant par le boulevard Lascrosse (métro Compans Caffarelli), avant de revenir sur la place Saint-Cyprien via le pont des Catalans.

Lors de la dislocation du cortège en fin de manifestation, des heurts ont éclaté entre certains manifestants et les forces de l'ordre au niveau de la place Saint-Cyprien. Une dizaine de camions de CRS et de gendarmerie était mobilisée. Ces derniers bloquaient la circulation au carrefour de Saint-Cyprien.

Un manifestant © Rémi Benoit.

Selon la Préfecture de Haute-Garonne, "un groupe de 400 à 500 personnes de la mouvance contestataire a refusé de se disperser sur la place Saint-Cyprien et dans le secteur. Cagoulées, ces personnes s'en sont pris aux forces de l'ordre et leur ont lancé des projectiles, les obligeant à faire usage de grenades lacrymogènes. Des poubelles ont également été incendiées."

Confrontation entre des manifestants et les gendarmes mobiles © Rémi Benoit

Au total, ces incidents ont conduit à l'interpellation et la mise en garde à vue de 8 personnes. Au vu des événements, Tisséo a été contraint de fermer les stations de métro à Saint-Cyprien et Patte d'Oie pendant plus d'une demi-heure.

Après le départ des forces de l'ordre, le calme est revenu aux alentours de 16 h dans les quartiers de Saint-Cyprien et Patte d'Oie. L'avenue de Grande-Bretagne, où ont eu lieu les derniers affrontements, a également été rouverte à la circulation malgré le feu de déchets au milieu de la route.

La loi El Khomri devrait encore évoluer à l'Assemblée

Le rapporteur et les frondeurs veulent revenir sur des points durs du texte.

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

MALGRÉ la forte mobilisation contre la loi El Khomri, Manuel Valls n'a aucunement l'intention de retirer cette réforme «*intelligente, audacieuse et nécessaire*», a-t-il réaffirmé jeudi. Le texte sera donc maintenu mais amendé par les parlementaires de la majorité, sous la pression de la rue et de la gauche de la gauche. Il faut dire qu'après l'épisode raté par l'exécutif sur la déchéance de nationalité, les frondeurs abordent en position de force le débat sur la loi travail. Plusieurs mesures jugées trop favorables aux grands groupes devraient ainsi être réécrites au bénéfice des salariés. Malgré l'engagement de Myriam El Khomri, qui a passé avec brio mardi sa première audition devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée, la loi – du moins dans sa version validée en Conseil des ministres il y a huit jours – peinera à trouver une majorité.

Les débats parlementaires risquent de revenir sur le thème brûlant de la laïcité en entreprise. Le projet de loi – et non pas le futur Code du travail – reprend en effet les principes de la commission Badinter, dont le sixième, qui pose la liberté du salarié «*de manifester ses convictions religieuses, dans la limite où cela ne gêne pas le bon fonctionnement de l'entreprise*». Le droit français, via sa jurisprudence, garantit déjà cette liberté, mais la mettre en lumière dans le contexte actuel de tensions communautaires et des attentats est jugé maladroit. La majorité pourrait demander la suppression symbolique de l'article. Myriam El Khomri est même allée plus loin, jeudi, sur RMC : «*Ma loi ne change rien à l'état du droit actuel. Il y a des débats parlementaires pour faire modifier le droit actuel. J'ai toujours été ouverte à ce qu'il y ait une possible réécriture de cet article*», a-t-elle affirmé.

Deux mesures ont disparu : la possibilité de passer un salarié au forfait jours et l'instauration d'un plafond impératif aux indemnités prud'homales

Sur un plan plus technique, l'article sur les accords de développement de l'emploi est également en ligne de mire. Le projet de loi prévoit qu'en cas de conquête de nouveaux marchés, l'employeur puisse par accord d'entreprise modifier le contrat de travail de ses salariés. Si un salarié refusait ce changement, il serait licencié pour motif personnel et non économique. Dans ce cas, il n'aura accès ni au contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ni à un accompagnement renforcé vers l'emploi. Le ministère explique avoir simplement repris le dispositif mis en place, il y a une quinzaine d'années, lors des accords Aubry sur le temps de travail.

L'article très contesté sur le licenciement économique devrait aussi subir des évolutions. Le projet de loi reprend la jurisprudence existante et définit les motifs qui peuvent justifier qu'une entreprise recoure à ce type de licenciement. Le rapporteur du texte à l'Assemblée, Christophe Sirugue, a d'emblée déclaré qu'il souhaitait «*mieux définir l'ampleur des difficultés*», le texte se contentant d'évoquer «*une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires*». Le député envisage aussi d'opérer une distinction entre PME et grands groupes sur le critère de la baisse du chiffre d'affaires. Le texte prévoit, en cas d'absence d'accord d'entreprise, qu'une entreprise attende quatre trimestres consécutifs de baisse de son chiffre d'affaires (ou deux de pertes d'exploitation) avant de procéder à des licenciements économiques. Un tel délai peut être beaucoup trop long pour une PME, a affirmé Christophe Sirugue aux *Échos*. La ministre s'est déclarée favorable à ce distinguo, qui pose toutefois des questions de constitutionnalité.

Le gouvernement souhaite en effet faire un geste en faveur des PME, qui sont apparues comme les grandes perdantes de la deuxième version du projet de loi. Mais sa marge de manœuvre à l'assemblée paraît étroite. Le rapporteur a évoqué la piste du rescrit social ou d'une agence publique d'information au service des PME. «*Ça ne mange pas de pain, mais ce n'est vraiment pas une révolution*, lance François Asselin, le président de la CGPME. *Nous pensions ces mesures de bon sens depuis l'été 2015. Si elles ne franchissent pas cette fois-ci la barrière du Parlement, nous prenons date pour une autre réforme.*»

L'organisation patronale a été douchée par les arbitrages opérés par Matignon à la demande de la CFDT. Deux mesures, emblématiques pour elle, ont en effet disparu dans la version amendée du projet de loi : la possibilité de passer un salarié au forfait jours avec son simple accord et l'instauration d'un plafond impératif aux indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Les députés LR déposeront des amendements pour revenir vers la version initiale du texte, sans espoir de succès... ■

Myriam El Khomri, la ministre du Travail, mardi à Matignon. VINCENT ISORE/IP3

Les frondeurs socialistes dans le cortège

Les députés socialistes Christian Paul et Gérard Filoche sont venus manifester jeudi après-midi contre le projet de loi El Khomri malgré la pluie battante. «*Nous sommes totalement solidaires de ce qui s'exprime aujourd'hui*, a déclaré le frondeur Christian Paul, député de la Nièvre. *Nous sommes aussi soucieux de dire aux salariés français que nous respectons leur mouvement et leurs représentants.*» Avant de défendre les syndicats : «*Il n'y a pas deux catégories de syndicats, d'ailleurs tous les syndicats veulent des réformes. Ils ne veulent pas forcément les mêmes, mais il n'y a pas des syndicats partisans de l'immobilisme et d'autres qui seraient partisans du changement.*» R. P.

LE PROJET DE LOI EL KHOMRI DIVISE LES CHEFS D'ENTREPRISES

FABIEN PILIU

Interrogés dans le cadre de « La grande consultation » par Opinion Way pour CCI France/La Tribune/ Europe 1, les chefs d'entreprises se disent plus inquiets qu'en février. Le projet de loi porté par la ministre du Travail fait autant de contents que de mécontents.

La reprise a été plus forte que prévu en 2015. Le PIB n'a pas augmenté de 1,1 % mais de 1,2 %, soit 1 point de plus qu'en 2014. Elle devrait s'accélérer - timidement - en 2016 pour s'élever à + 1,5 %. Et alors, serait-on tenté de dire ? Cette reprise progressive n'est pas assez vigoureuse pour redonner le sourire aux chefs d'entreprises.

Interrogés dans le cadre de " La grande consultation " par Opinion Way pour CCI France/La Tribune/ Europe 1*, les dirigeants d'entreprises se disent plus inquiets qu'en février. Ils sont 43 %, contre 40 % en février, à témoigner de leur inquiétude. La morosité est particulièrement élevée dans le secteur du commerce.

BEAUCOUP DE PESSIMISTES, PEU D'AUDACIEUX

Ils ne sont 7 %, contre 11 %, à se déclarer audacieux... A noter, les chefs d'entreprises les plus optimistes œuvrent dans le secteur des services. C'est dans l'industrie que le pessimisme est le plus élevé.

Seul point positif que l'on peut relever de cette batterie d'indicateurs, les chefs d'entreprises sont plus nombreux à prévoir d'embaucher. Ils sont en effet 8 %, contre 6 % en février, à envisager d'augmenter leurs effectifs. Paradoxalement, compte tenu du pessimisme qui y règne, c'est dans l'industrie que les intentions d'embauche sont les plus élevées.

LE PROJET DE LOI EL KHOMRI DIVISE LES CHEFS D'ENTREPRISES

Dans ce contexte, la modification du code de travail que prévoit le projet de loi porté par Myriam El-Khomri, la ministre du Travail, est-elle de nature à leur redonner confiance ? S'ils sont 75 % à considérer que le code du travail actuel est un frein à l'activité et à l'embauche, le projet gouvernemental partage les dirigeants. En effet, quand 47 % d'entre eux se déclarent favorables au texte, 46 % affichent leur défiance. Néanmoins certaines mesures séduisent. La possibilité de négocier au sein de chaque entreprise pour organiser la production et le temps de travail séduit 83 % des chefs d'entreprises. L'extension du forfait jour aux PME est saluée par 72% d'entre eux. Ils sont 66 % à réclamer l'allègement des conditions du licenciement économique, en cas de baisse de l'activité ou de pertes.

LGV, SIRVEN, NOTRE DAME DES LANDES... LES CHEFS D'ENTREPRISES NE SONT PAS SÉDUITS

Le développement de grands projets d'infrastructures - de type Notre Dame des Landes, Sirven, les lignes à Grande Vitesse, Grand Paris... - peuvent-ils permettre d'accélérer leur activité ? En attendant que ces projets se concrétisent et qu'ils portent leurs fruits, les chefs d'entreprises n'en sont pas convaincus. Ils sont en effet 85 % à estimer que ces grands projets n'auront pas d'effet.

* Vous désirez exprimer votre avis, émettre une idée sur les questions économiques ? Rejoignez la Communauté CCI des entrepreneurs en participant à la plateforme d'échanges et de débats : www.grandeconsultation.fr

POURQUOI LA LOI EL KHOMRI NE CREERA PAS D'EMPLOIS

GUILLAUME BREDON

La « réforme » du droit du travail initiée par le projet de loi El Khomri ne permettra pas d'inverser la courbe du chômage tant que les entreprises restent confrontées aux incohérences de la législation actuelle. Par Guillaume Brédon, Associé, brL Avocats.

L'idée selon laquelle la complexité du droit du travail, ses incohérences et l'insécurité juridique et donc financière qu'il fait peser sur les entrepreneurs, serait un des principaux freins à l'emploi dans notre pays est partagée par un nombre important d'économistes renommés et constatée par un nombre tout aussi important d'études sérieuses.

C'est pour en partie répondre à cette problématique que le gouvernement s'est engagé dans la voie de la réforme et a présenté un projet de texte qui, tout du moins dans sa première version, esquissait un premier pas vers une plus grande sécurité pour les entreprises.

LES INCOHÉRENCES DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL

La sécurisation du forfait jours et le plafonnement des indemnités prud'homales susceptibles d'être ordonnées aux prud'hommes contenus dans la première version du texte constituaient les principales mesures, pour partie remises en cause de puis, allant dans ce sens.

En déduire pour autant que le texte réglait le problème de la complexité et de l'obésité du code du travail et, par la même, allait déverrouiller le marché de l'emploi, comme certains ont pu le soutenir, c'est bien mal connaître la profondeur des incohérences sur lesquelles la législation du travail s'est construite ces quarante demiéres années.

Les responsables politiques, commentateurs de tous horizons et représentants syndicaux de salariés et patronaux devraient bien se garder de tout commentaire simpliste sur ce sujet car il en faudra bien plus pour vaincre la peur, parfois irrationnelle, des entrepreneurs français à l'égard de toute embauche notamment lorsqu'elle est susceptible de générer un franchissement de seuil.

QUEL SENS DONNER AUX RÈGLES ACTUELLES?

Le bon sens des entrepreneurs est en effet trop souvent heurté et depuis trop longtemps par la complexité mais surtout les incohérences de la législation actuelle qu'ils doivent au minimum respecter bêtement à défaut d'en partager le sens.

Comment comprendre en effet une législation :

- qui oblige les employeurs à déployer des efforts importants pour solliciter l'avis de leurs représentants du personnel sur tel ou tel projet mais une fois l'avis éclairé émis par ces derniers, leur permet de ne pas en tenir compte du tout ;

- qui, pour embaucher un salarié pour effectuer une tâche ponctuelle de quelques heures, contraint l'employeur à vérifier qu'il dispose d'un cas de recours à CDD valable, qu'il respecte bien les délais de carence entre deux contrats, que la durée du contrat ne sera pas trop longue, que le contrat qu'il lui faudra formaliser par écrit respecte scrupuleusement les mentions obligatoires ;

- qui permet de condamner un employeur qui n'aura pas formalisé la recherche de postes de reclassements disponibles pour l'un de ses salariés déclaré « inapte à tout emploi dans l'entreprise» par le médecin du travail ;

- qui ne reconnait pas la légitimité de l'opinion exprimée par la collectivité des salariés d'une entreprise et lui préfére celle d'un délégué syndical qui ne représente parfois pas plus de 10% des suffrages exprimés aux derniéres élections ;

- qui contraint l'employeur à payer des expertises générant des honoraires prohibitifs ordonnées par des représentants du personnel dans un nombre de cas de plus en plus fréquent et dont ces derniers ne sont pas comptables ;

- qui donne les pouvoirs les plus élargis au corps de l'inspection du travail dont la très grande majorité des membres est syndiquée, ce qui permet de douter de leur impartialité dans l'examen des rapports sociaux qu'ils sont censés arbitrer.

Quel est le sens de l'ensemble de ces règles ? Protègent-elles réellement les droits des salariés ? Qu'il me soit permis d'en douter.

CORRECTIONS À LA MARGE

Or, en l'état actuel des choses, le nombre de ces incohérences est infini et ce n'est pas en corrigeant à la marge telle ou telle scorie que la confiance reviendra dans l'esprit des entrepreneurs trop souvent meurtri par ces inepties.

Il convient par conséquent de changer radicalement de logiciel en s'interrogeant sur la pertinence réelle, en termes de protection des salariés, de l'ensemble des contraintes légales pesant sur les employeurs. Sans confiance retrouvée dans le sens de toutes ces règles, aucun espoir de baisse du chômage n'est permis.

Il est grand temps de passer de la défense de ces droits virtuels qui sont souvent instrumentalisés par ceux qui trouvent dans cette complexité la source de leur activité professionnelle, au rétablissement de règles simples, peu nombreuses, bien comprises, destinées à la protection des droits fondamentaux des salariés qu'il n'est pas question de remettre en cause. Revenons aux principes développés par Montesquieu selon lequel : « Les lois doivent être simples et ne doivent pas être subtiles. Elles ne sont point un art de logique mais la raison simple d'un père de famille ».

Guillaume Brédon

Avocat à la Cour - Docteur en droit

Cabinet brL avocats

Le Monde du 1er avril 2016

Loi travail : « Je n'ai pas voté Hollande pour avoir ça »

Ils sont salariés dans le privé, fonctionnaires ou retraités. Jeudi 31 mars, ils ont défilé à Paris, entre la place d'Italie et Nation, pour réclamer le retrait du projet de loi sur le réforme du code du travail, un texte qui, à leurs yeux, favorise l'arbitraire patronal et amplifie la précarité dans le monde de l'entreprise. Bon nombre d'entre eux se disent prêts à participer à de nouvelles journées d'actions.

- **« Le texte remet en cause la position du salarié »**

« Le texte m'a fait très très peur, surtout dans sa première version, car il remet en cause la position du salarié et l'avenir du salariat en France, confie Edmond, 30 ans, en CDI depuis un peu moins d'un an chez Suez. *J'ai déjà bossé en intérim et en contrat à durée déterminée. Je sais à quel point on peut être pressés par les patrons. »* Un point du projet de loi le préoccupe tout particulièrement : les accords en faveur de l'emploi, qui permettront aux chefs d'entreprise de moduler le temps de travail, afin de développer leur chiffre d'affaires et de conquérir de nouveaux marchés.

Edmond redoute que ce dispositif s'accompagne d'une amputation du salaire. Le gouvernement a promis que la rémunération mensuelle ne baissera pas ? *« Si on doit faire plus d'heures avec une paye inchangée,* observe-t-il, *je ne vois pas comment on peut prétendre que ça ne change pas. »* Sous-entendu, le salaire horaire diminuera, dans un tel cas de figure.

- **« Précariser une jeunesse, qui n'a déjà pas beaucoup d'avenir »**

« On est en train de précariser une jeunesse, qui n'a déjà pas beaucoup d'avenir et qui en aura encore beaucoup moins avec cette loi, s'indigne Thierry, à la retraite depuis sept ans après avoir enseigné dans le primaire et milité à la FSU. *On donne tout au patronat, tout au Medef. »* Un exemple ? *« L'inversion des normes »*, selon lui, c'est-à-dire le fait que les règles du jeu pourront, dans certains domaines (comme le temps de travail), être fixées par accord d'entreprise.

Lire aussi : Loi travail : dans le cortège parisien, lycéens et jeunes salariés unis contre la précarisation

« Je n'ai pas voté Hollande pour avoir ça, enchaîne-t-il. *Je lui avais donné mon suffrage au deuxième tour après avoir voté Mélenchon au premier. Mais tout ce qui est fait actuellement, la droite n'aurait pas osé faire. »* Pour lui, le texte s'inscrit dans le prolongement d'autres mesures, déjà préjudiciables à l'intérêt des salariés. Ainsi en va-t-il de la loi d'août 2015 sur la

modernisation du dialogue social, qui, d'après lui, *« diminue le rôle du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail »*.

- **« Qu'est-ce qui a été respecté, à part le mariage homosexuel ? »**

« Ce texte de loi, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, lâche Sébastien, 37 ans, enseignant dans l'Essonne. *Quand on fait le bilan de la politique de ce gouvernement et qu'on le compare à ce qui avait été annoncé par François Hollande lors de la présidentielle en 2012, une question vient à l'esprit : "qu'est-ce qui a été respecté, à part le mariage homosexuel ?" »* Il ne croit *« pas du tout »* dans l'action qui est menée, car elle penche trop en faveur des patrons. Parler de clivage droite-gauche *« ne signifie plus grand-chose aujourd'hui »*, constate-t-il.

- **« On "shunte" les syndicats majoritaires »**

« Ce projet de loi est inacceptable en tous points : les facilités accrues de licenciements, les heures sup' dont la majoration de rémunération pourra être ramenée à 10 % », énumère Gilles, 47 ans, technicien dans l'usine Renault de Flins dans les Yvelines et syndicaliste à Force ouvrière. Ce qui l'inquiète le plus, c'est *« le référendum »* en entreprise, qui donnera la possibilité à un patron de faire passer un accord – à condition que celui-ci soit signé par des syndicats pesant au moins 30 % des voix et ratifié par au moins 50 % du personnel. *« Avec une telle mesure, on "shunte" les syndicats majoritaires*, déplore-t-il. *Laisser la parole aux salariés, ça peut partir d'une bonne intention, mais en réalité, c'est très facile pour un employeur de mettre la pression sur son personnel. »* En particulier, dans les petites sociétés.

- **« Il n'y aura plus le rempart de la loi pour protéger le travailleur »**

Christine Bouvin est du même avis : *« L'on sait très bien que, dans les entreprises, les rapports ne sont pas égaux entre salariés et employeurs,* affirme cette retraitée, employée jadis dans un centre d'aide par le travail pour personnes handicapées et ex-adhérente à la CGT. *Le référendum se déroulera sous pression et l'on pourra remettre en cause le salaire, le temps de travail, les heures supplémentaires. »* Au final, *« il n'y aura plus le rempart de la loi pour protéger le travailleur »*, conclut-elle, en ajoutant : *« C'est très grave de la part d'un gouvernement soi-disant socialiste. J'ai donné ma voix à Hollande en 2012 et je le regrette. Je ne voterai plus jamais socialiste de toute ma vie. C'est fini, terminé. Même avec un deuxième tour Hollande-Le Pen. Je ne voterai pas Le Pen, c'est évident. Je voterai nul. Je ne peux pas citer une seule loi qui a été faite en faveur des salariés depuis que ce gouvernement est au pouvoir. »*

- **« Ça va être difficile de voter PS au premier tour, peut-être même au deuxième »**

Enseignant dans le secondaire, Sébastien, 40 ans, se montre, également, très critique sur les consultations de salariés pour ratifier des accords d'entreprise : *« Les rares fois où il y a eu des référendums de ce type, c'était avec le pistolet sur la tempe. Soit vous acceptez de travailler plus pour gagner moins, soit on licencie,* tranche-t-il. *Evidemment, dans ces conditions-là, on peut atteindre des majorités de 50 % et marcher sur les accords de branches ou sur les accords nationaux. Je trouve ça très dangereux. »*

En quoi se sent-il concerné par une réforme qui ne parle quasiment pas des fonctionnaires ? *« J'ai un petit peu d'expérience,* répond-il. *Pour les retraites, on avait commencé à taper sur les salariés du privé et on avait fini par s'attaquer au public. »* De plus, complète-t-il, *« il n'est pas interdit d'être solidaires à l'égard des plus jeunes qui sont en première ligne. »* Lui aussi s'interroge dans la perspective de la présidentielle de 2017. Il y a cinq ans, il avait accordé son suffrage à Mélenchon au premier tour et à Hollande au second. *« Ça va être très difficile de voter socialiste au premier tour, peut-être même au deuxième »*, dit-il.

- **« Le rapport de force est en train de s'établir »**

Facteur à Aubergenville (Yvelines) et syndicaliste à la CGT, Frédéric Glise en est convaincu : *« Le rapport de force est en train de s'établir. Le peuple est dans la rue et demande le retrait de cette loi parce qu'elle est néfaste à l'ensemble de la population. Les élus doivent nous entendre. »* De nouvelles joumées d'actions sont prévues en avril. *« J'y serai »*, certifie-t-il.

Bertrand Bissuel

Est Républicain 31-03-2016

Photo AFP

Questions à Jean-Claude Mailly

Secrétaire général de Force Ouvrière

« Un projet de loi qui marque une rupture avec notre tradition républicaine »

Vous manifestez toujours pour le retrait du texte, malgré les réécritures des dernières semaines ?

« Quelques petits reculs ne changent pas la philosophie du texte. Elle a été fixée il y a un an, dans la lettre de mission du Premier ministre à M. Combrexelle (auteur d'un rapport sur le dialogue social, remis en septembre), qui traçait une ligne rouge pour nous : l'inversion de la hiérarchie des normes. »

Pourquoi « une ligne rouge » ?

« La France est le premier pays au monde pour la couverture conventionnelle des salariés, avec plus de 90 % des salariés couverts. C'est grâce aux accords nationaux interprofessionnels et aux accords de branche : dans une petite entreprise de huit salariés de la métallurgie, où il n'y a ni syndicat ni accord d'entreprise, les salariés sont couverts par la convention de la métallurgie. Mais le projet de loi renvoie les négociations au niveau de l'entreprise, d'abord sur l'ensemble des questions de la durée du travail, ensuite ce sera sur d'autres questions... Avec cette loi, les salariés vont se retrouver seuls face à l'employeur, sans garantie collective. C'est l'application d'une philosophie libérale, qui se répand dans toute l'Europe : en Espagne, le nombre de salariés couverts par une convention collective est ainsi passé de 12 millions à 7 millions. »

Au-delà, sur quels points précis exigez-vous des modifications ?

« Sur l'encadrement des licenciements économiques, avec la possibilité pour les multinationales de mettre un de ses établissements en difficulté pour mieux licencier. Sur les accords de maintien et développement de l'emploi : les salariés qui les refusent seront licenciés « pour motif personnel » et non plus « motif économique », donc avec moins de garanties... »

Quel est votre objectif, pour les manifestations de ce jeudi ?

« Je m'attends à une mobilisation forte. Et ce ne sera pas la dernière. »

Mobilisation sans violence, à la différence du 24 mars ?

« Nous faisons tout pour cela. Mais la meilleure façon de supprimer le risque de violences, c'est de retirer le projet de loi. »

Laurent Berger (CFDT) a dénoncé une mobilisation « fourre-tout »...

« Si c'est son seul argument, c'est triste... Il a le droit de soutenir le projet de loi, comme tous les économistes libéraux. Et nous, nous avons le droit d'être contre, avec les économistes keynésiens. »

Votre démarche, à un an de la présidentielle, n'est-elle pas politique ?

« Non, je ne fais pas de politique, et c'est le gouvernement, pas moi, qui a choisi le calendrier. Nous sommes contre un projet de loi qui marque une rupture dans notre tradition républicaine : assurer un minimum d'égalité de droits entre les salariés, c'est républicain, et ça passe par la négociation nationale et l'accord de branche. »

Une fois de plus, le mouvement syndical français est divisé en deux...

« On peut le regretter, mais on ne va pas faire semblant ! Nous avons une divergence d'analyse et de conception syndicale. Force Ouvrière est une organisation réformiste, à la différence de la CFDT, qui est réformatrice : elle aime participer au pouvoir, dans l'entreprise ou l'État. Ce n'est pas notre logique. »

Sur l'assurance chômage, un accord est-il possible ?

« La négociation a démarré sur les intermittents, et mal : le patronat, la CFDT et la CFTC semblent vouloir se mettre d'accord sur 185 millions d'économies sur le dos des chômeurs, et en demandant de l'argent à l'État, ce qui est une négation du paritarisme.

Sur les autres questions, nous verrons, mais cela sera difficile, avec un Medef qui se radicalise. »

Propos recueillis par Pascale HOCHET

L'Echo Républicain du 1er avril 2016

Mailly (FO): "encore temps de retirer le projet travail dans l'honneur"

Jean-Claude Mailly à son arrivée devant la commission des Affaires sociales le 30 mars 2016 à l'Assemblée nationale à Paris - ALAIN JOCARD/AFP

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, a estimé vendredi qu'il était pour le gouvernement "encore temps de retirer dans l'honneur" le projet de loi travail.

"On veut tout rediscuter", a réaffirmé le leader syndical sur LCI au lendemain d'une forte mobilisation des jeunes et des salariés.

L'examen du projet doit commencer à l'Assemblée nationale le 3 mai. "Il est encore temps de le retirer dans l'honneur, il suffit de chercher un peu", a estimé M. Mailly.

Rappelant que les organisations de salariés ont été reçues par la commission des Affaires sociales, il a assuré que "pas mal de députés sont troublés" par le projet.

Au passage, Jean-Claude Mailly s'en est pris au président du groupe socialiste Bruno Le Roux, expliquant avoir été "reçu par à peu près tous les groupes parlementaires sauf le groupe socialiste".

"Le président du groupe socialiste visiblement a un problème avec les syndicats", a-t-il dit.

Il a rappelé enfin les prochains rendez-vous pour de nouvelles mobilisations, les 5 et 9 avril. A ce propos, il a déploré les violences qui ont émaillé certaines manifestations et demandé "une sécurité des manifestations".

"On se retrouve, les syndicats, le 6 avril au soir pour envisager l'après 9 avril", a-t-il ajouté.

Dans un communiqué commun publié jeudi soir, les syndicats ont demandé aux "pouvoirs publics" de "garantir le droit à manifester, à se réunir, à s'organiser, tout en assurant la sécurité des manifestants".

AFP

Le Monde - samedi 26 mars 2016

Le patronat entraîne salariés et chefs d'entreprise dans une spirale suicidaire

Lutter avec le sabre émoussé de la baisse du coût salarial contre la lourde artillerie des multinationales, c'est appliquer à la France une politique productiviste ringarde que les pays émergents ont d'ores et déjà invalidée

PAR DANIÈLE BLONDEL

Sous couvert de commisération à l'égard des nombreuses PME écrasées par la concurrence internationale, le patronat français presse le gouvernement de flexibiliser le marché du travail pour diminuer les coûts salariaux pesant sur la compétitivité, afin de relancer la création d'emplois.

N'entraîne-t-il pas ainsi les salariés et les chefs d'entreprise dans une spirale suicidaire plutôt que vers le nirvana du gagnant-gagnant ?

Flexibiliser la relation salariale pour gagner des marchés et relancer la croissance et l'emploi, c'est, en effet, supposer que : sur les marchés mondiaux, l'avantage concurrentiel décisif est le prix de vente, quels que soient le produit, le secteur, le lieu de la production, le type de clientèle, la taille du marché ou la réputation de la firme ; les prix sont principalement fonction du coût direct ou indirect du travail, peu importe le coût du capital ou le coût des autres entrants (l'énergie par exemple) ; les profits des entreprises qui procèdent des succès commerciaux sont largement réinvestis sur place dans des activités créatrices d'emplois.

Le Medef serait-il le dernier élève de Marx ? Ce modèle n'est-il pas en effet celui qui servit de base à Marx pour affirmer, dans *Le Capital*, que la règle d'or de l'accumulation capitaliste est la compression des coûts du travail physique et pour conclure que cette dynamique conduit inéluctablement au dépérissement du profit et à l'implosion du capitalisme ?

Aujourd'hui, oubliant les odes dithyrambiques qu'ils adressèrent naguère au capital humain et les milliers de pages et d'heures de formation consacrés au management stratégique de la ressource humaine, le gouvernement et le Medef, tout comme au XIXe siècle, considèrent le travail comme un gisement ordinaire de ressources productives exploitable au jour le jour.

AU RISQUE DE RÉGRESSION DE L'ÉCONOMIE ET D'ACCÉLÉRATION DES DESTRUCTIONS D'EMPLOIS S'AJOUTE LE RISQUE DE GASPILLAGE ET D'ÉMIGRATION DÉFINITIVE DE NOS « CERVEAUX »

PROJET DE LOI DOUBLEMENT PERVERS

Ignorent-ils donc que la prévision pessimiste de Marx a été déjouée par la métamorphose du capitalisme ? De purement productiviste, après avoir expérimenté le taylorisme, le fordisme et le toyotisme, il est devenu cognitif en investissant désormais dans la connaissance et l'intelligence, sources inépuisables d'innovations de toutes sortes, éliminant au passage les entreprises routinières.

Cette transformation invalide clairement les hypothèses implicites du projet de loi sur le travail qui ne correspondent plus aux caractéristiques de la compétition économique.

Les champions de la compétitivité internationale, y compris certaines entreprises françaises, comptent moins sur la productivité de leur force de travail que sur la matière grise qu'elles peuvent mobiliser pour se créer, au moins provisoirement, des positions monopolistiques fondées sur des innovations. Ils usent pour ce faire de toute une palette d'instruments pour attirer les cerveaux.

Les prix de vente sont largement déconnectés des coûts de production : bénéficiant de rentes de monopole, les innovateurs efficaces ont la maîtrise totale de leurs prix. A l'autre bout du spectre, les PME se voient souvent imposer leur prix de vente par les grandes firmes dont elles sont les sous-traitantes sans aucune référence à un marché de concurrence parfaite ; enfin tout un pan de l'économie, celui des réseaux caractérisés souvent par la gratuité, tire ses bénéfices de sources qui n'ont pas grand-chose à voir avec les coûts de production.

Loin d'être affectés systématiquement à l'investissement réel, les profits, largement distribués aux actionnaires (près de 50 % pour le CAC 40 cette année), se dispersent souvent en placements spéculatifs sur les marchés financiers (éventuellement dans les paradis fiscaux), en placements immobiliers à l'étranger ou en thésaurisation.

Lutter avec le sabre émoussé de la baisse du coût salarial contre la lourde artillerie des multinationales qui tirent actuellement profit de la poule aux œufs d'or de l'intelligence, c'est appliquer à la France une politique productiviste ringarde que les pays émergents ont d'ores et déjà invalidée.

Au risque de régression de l'économie et d'accélération des destructions d'emplois, faute d'investissement dans les secteurs d'avenir, s'ajoute le risque de gaspillage et d'émigration définitive de nos « cerveaux » découragés par un traitement statutaire inadapté à leur potentiel et par les injonctions paradoxales qui leur sont adressées.

L'avant-projet de loi sur le travail est ainsi doublement pervers : la main-d'œuvre peu ou mal qualifiée est condamnée au chômage et à la précarité, tandis que l'adaptation de notre économie aux normes internationales de l'économie de l'intelligence est irréversiblement handicapée.

Alors si, de bonne foi, le patronat français veut répondre au besoin de modernisation, accélérer la croissance et créer des emplois, ne devrait-il pas, au moins, remettre sa vieille montre marxiste à l'heure de Schumpeter et de la destruction créatrice avant de chercher à influencer le gouvernement ? ■

Danièle Blondel
est professeure émérite d'économie à l'université Paris-Dauphine et membre fondateur de l'Académie des technologies

Chômage : le grand plan formation de Hollande se heurte à la réalité

Sur le terrain, l'objectif fixé par le président semble toujours inatteignable.

Le Figaro - mardi 29 mars 2016

EMPLOI Alors que le chômage a battu tous les records en février, le grand plan 500 000 formations supplémentaires en un an, annoncé lors des vœux de François Hollande, commence enfin à se décliner sur le terrain. Depuis dix jours, Myriam El Khomri, la ministre du Travail, et Clotilde Valter, sa secrétaire d'État à la Formation professionnelle, ont signé cinq conventions régionales. Chaque protocole définit « *le nombre d'actions supplémentaires que le conseil régional s'engage à mettre en place et la compensation financière apportée par l'État* ». La Bretagne, par exemple, s'est engagée à réaliser 19 000 formations de plus que les 33 600 de 2015. L'État met en face 40 millions d'euros.

« *Il y a eu un changement d'état d'esprit : l'État n'avait jamais concédé le pilotage de ce type d'opération de formation aux conseils régionaux*, se réjouit Philippe Richert, président LR dé l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et de l'Association des régions de France. Chaque exécutif régional s'engage sur un chiffre qui lui semble techniquement et politiquement réaliste. Si l'effort annoncé est inférieur à l'objectif présidentiel, le ministère confie à Pôle emploi le soin de prendre le relais pour atteindre l'horizon du million de formations.

Ainsi, si un conseil régional ne signait pas de convention avec l'État, l'antenne locale de Pôle emploi coordonnerait en direct le dispositif régional et recevrait les financements correspondants.

L'État a dégagé 1 milliard d'euros pour ce plan et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), géré par les partenaires sociaux, abondera l'enveloppe initiale de 110 à 130 millions d'effort financier, l'objectif fixé par le président avait été qualifié d'emblée par beaucoup de spécialistes du marché du travail, à l'exception du directeur général de Pôle emploi, d'irréaliste. Quatre mois plus tard, alors que l'État est encore en négociation avec la majorité des régions, il semble quasiment abandonné, sur le terrain.

> Deux millions de demandeurs d'emploi n'ont pas le bac et 680 000 ont un niveau inférieur au CAP
>
> MYRIAM EL KHOMRI, MINISTRE DU TRAVAIL

« *C'est un challenge immense. La dernière fois, pour réaliser le plan 100 000 formations supplémentaires, cela avait déjà été très compliqué*, reconnaît Philippe Richert. *Mais il n'y a pas que les chiffres ; l'essentiel c'est de monter des formations utiles pour aider les gens à retrouver un emploi.* »

« *Techniquement, quand il s'agira de nouveaux marchés, il n'y aura pas d'entrées effectives dans les formations avant l'automne*, abonde Bertrand Martinot, responsable de la formation pour la région Île-de-France et ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle. *Nous allons d'abord monter en puissance sur les marchés en place, puis lancer de nouveaux appels d'offres auxquels des centaines d'organismes devraient répondre. Le dépouillement se terminera cet été. Et Pôle emploi pourra alors commencer à prescrire les formations.* »

Traitement statistique

La grande majorité des conseils régionaux de l'opposition veut jouer le jeu car la montée en formation des chômeurs reste l'un des plus efficaces vecteurs de retour vers l'emploi. En revanche, tous seront attentifs à ne pas participer à un traitement statistique du chômage. S'il est appliqué, le plan fera en effet basculer plusieurs centaines de personnes de la catégorie A du chômage, la plus regardée, vers la D, ce qui les effacerait des statistiques.

« *Valérie Pécresse* (la présidente de la région, NDLR) *est très claire sur le sujet : on ne fait pas de la formation pour faire artificiellement baisser les chiffres du chômage !* lance ainsi Bertrand Martinot. *A priori, nous allons nous concentrer d'une part sur des formations longues qui correspondent aux besoins des entreprises et d'autre part sur des stages plus courts qui augmentent l'agilité sur le marché de l'emploi : anglais, bureautique, savoirs de base.* »

Chaque région va définir son propre mix de formations en s'appuyant sur l'enquête annuelle de Pôle emploi sur les besoins en mains-d'œuvre. En Île-de-France, priorité sera donnée à des formations dans les secteurs de la restauration, les métiers de l'environnement, l'informatique, les services à la personne... ■

A. G.

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, à Bordeaux, le 25 mars.

> Nous allons nous concentrer d'une part sur des formations longues qui correspondent aux besoins des entreprises et d'autre part sur des stages plus courts qui augmentent l'agilité sur le marché de l'emploi
>
> BERTRAND MARTINOT
> RESPONSABLE DE LA FORMATION POUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

1 million de formations pour les demandeurs d'emploi visées en 2016

300 000 formations pour les chômeurs peu qualifiés

1,1 milliard d'euros de financement mis sur la table

"LA FRANCE N'EST PAS BONNE DANS LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI"

MIKAEL LOZANO

En visite à Bordeaux ce vendredi, la ministre du Travail et de l'Emploi Myriam El Khomri a fait la promotion du Plan 500.000 formations supplémentaires et défendu sa loi Travail, confirmant qu'elle ne la retirera pas malgré les mouvements de contestation.

> *"La France n'est pas bonne dans la formation des demandeurs d'emploi. Nous formons un demandeur d'emploi sur dix, c'est le double en Allemagne !"*

La ministre du Travail et de l'Emploi Myriam El Khomri a dressé ce constant sans appel ce vendredi à Bordeaux. Après avoir inauguré la 9e édition des Olympiades des métiers pour les personnes en situation de handicap, les Abilympics, elle a visité L'Electrolyse, PME spécialisée dans les procédés de traitements de surface, à Latresne. L'après-midi, elle a participé à la signature de la convention régionale du Plan 500.000 formations supplémentaires par Alain Rousset, président du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, et le préfet Pierre Dartout, ainsi que les co-présidents du Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle (Coparef), qui réunit instances patronales et syndicales.

LE PILOTAGE AUX RÉGIONS

Ce Plan 500.000 formations supplémentaires s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi annoncé par François Hollande le 18 janvier et prévoit de **doubler l'effort de formation des personnes en recherche d'emploi**, l'Etat dégageant 1 Md€ pour ce faire. Soit un objectif d'**un million d'actions engagées au plan national cette année**. Les conseils régionaux sont chargés d'assurer la coordination de la mise en œuvre de ce plan. Ce qui réjouit au plus haut point Alain Rousset, qui affirmait haut et fort cet après-midi dans l'hémicycle régional qu'il comptait bien jouer ce rôle avec le plus grand zèle. Celui qui est aussi député s'est fait taquin :

> *"Je suis ravi que Myriam El Khomri vienne en région. Ca fait du bien de se ressourcer sur le terrain. On ne se ressource jamais devant BFM TV."*

Il a surtout insisté sur l'importance de **ne pas faire de ces formations des voies de garage** et de "flécher les demandeurs d'emploi vers des filières d'avenir, qui embauchent", avec une attention toute particulière à destination des PME "car ce sont elles qui créent de l'emploi". Alain Rousset a notamment rappelé que la carte formation pouvait également être un véritable atout lorsque des industriels négocient à l'export. Citant en exemple Dassault et la future implantation d'un centre de formation à la maintenance aéronautique Aérocampus Aquitaine en Inde, que son directeur avait annoncé dans nos colonnes en janvier dernier.

Myriam El Khomri a elle aussi insisté sur la question des débouchés :

> *"Je reçois beaucoup de courriers. Et quand je vois qu'il peut parfois s'écouler six mois avant qu'un demandeur d'emploi entre en formation, j'estime que c'est inadmissible. Et c'est pourquoi nous voulons doubler le nombre de formations à destination des chômeurs.* ***Nous ne voulons pas de stages parking****, nous voulons la mise en place de formations de qualité et qui ont des débouchés.* ***Pas former pour former, mais former utile****. Je considère que dans la mesure où nous signons aujourd'hui la convention régionale, le dispositif doit démarrer dès lundi."*

Ce dernier commentaire déclenchant une moue gênée du directeur régional de Pôle Emploi, présent à quelques mètres de la ministre...

L'ETAT FLÈCHE UNE ENVELOPPE DE 96 M€

Les besoins sont là : **près de 120.000 demandeurs d'emploi de longue durée en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**, presque 150.000 qui n'ont pas ou peu de qualifications et 9,6 % seulement bénéficient de formation. La convention de partenariat signée ce vendredi, la 5e de ce type en France, prévoit que le Conseil régional maintiendra en 2016 son propre effort de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, soit à hauteur des 38.721 actions menées en 2015 pour un montant de 96,545 M€, et qu'il s'engage à réaliser **26.777 actions de formation supplémentaires** cette année. Une part de ces opérations sera confiée à Pôle Emploi et sera précisée dans une autre convention qui semble difficile à formaliser... De son côté, l'Etat débloque pour ces formations **un financement de 80,331 M€**. Enfin la Coparef s'engage à mobilier les organismes paritaires collecteurs et à faire financer par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels d'autres actions **pour un montant de 17,921 M€**.

Proch'emploi, la cellule lancée dans le Nord par Xavier Bertrand, cherche encore sa place

REPORTAGE

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne
ENVOYÉE SPÉCIALE À LILLE ET AMIENS

Le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, lors de la signature de la convention régionale du plan 500 000 formations supplémentaires, à Arras, le 23 mars.
JOHAN BEN AZZOUZ/PHOTOPQR/VOIX DU NORD

« Monsieur Bertrand, ça fait plus d'un mois que j'ai eu mon rendez-vous avec Proch'emploi et ils ne m'ont toujours pas rappelé ! » « Monsieur Bertrand, vous nous aviez dit que vous feriez quelque chose contre le chômage, mais je ne trouve rien »... Dans les Hauts-de-France, anciennement région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, 12,8 % de la population active est au chômage et pointe à Pôle emploi.

Le nouveau président du conseil régional, Xavier Bertrand, a beaucoup promis sur le sujet pendant la campagne électorale de l'automne dernier. En visite il y a dix jours au Salon de l'apprentissage de Lille, il prend les CV, recueille les offres des entreprises et fait inlassablement la promotion du nouveau dispositif régional : Proch'emploi. Si le ton des commentaires qui lui sont faits est courtois, l'ambiance n'en est pas moins tendue.

Lors de sa campagne, l'ancien ministre du Travail a en effet créé beaucoup d'espoir en évoquant le chiffre – contesté depuis, car il se basait sur une étude sur les intentions d'embauche – de 120 000 emplois non pourvus dans la région. Mais pas question pour autant de revenir en arrière. *« Pôle emploi, ça fonctionne pour indemniser, mais pas pour redonner un travail. Attention, ce n'est pas de la faute des agents de Pôle emploi. Mais bien d'un système, trop bureaucratique et centralisé »*, avançait le candidat LR, élu au deuxième tour face à Marine Le Pen après le désistement de la liste socialiste.

> J'expérimente des choses auxquelles j'avais pensé quand j'étais au ministère, mon système peut fonctionner. On fera l'évaluation après, et alors peut-être faudra-t-il en tirer les conséquences
>
> XAVIER BERTRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

300 volontaires mobilisés

Le 4 janvier, il a donc lancé Proch'emploi, un service qui veut, au plus près du terrain, faciliter le lien entre demandeurs d'emploi et entreprises qui recrutent. La région ne communique pas de budget pour le dispositif sur lequel ont été redéployés, majoritairement en temps partiel, 300 volontaires, agents régionaux ou de ses partenaires (missions locales, maison de l'emploi...). Mi-mars, la centrale avait été appelée par 6 200 personnes, soit... 1,6 % des chômeurs de la région.

Le dispositif a été greffé sur une plateforme téléphonique du conseil régional à Amiens, jusqu'ici destinée à répondre aux demandes sur les aides régionales. Une dizaine de trentenaires reçoivent les appels de personnes souvent au chômage depuis plusieurs années. *« Les gens nous disent parfois que nous sommes leur dernier espoir »*, reconnaît Pia, l'une des opératrices. Avant de prévenir : *« Mais nous recadrons toujours : la région fera de son mieux dans la mesure de ses moyens. »*

L'équipe reçoit entre 50 et 100 appels par jour, contre 700 à son lancement. Pour répondre au flux des premières semaines, des volontaires d'autres services sont venus prêter main-forte à l'équipe permanente. *« La fusion des régions n'est pas encore bouclée, du coup certains services ont un peu plus de temps pour se mobiliser »*, justifie Frédéric Bourbon, le responsable de la centrale téléphonique.

Les coups de fil durent en moyenne une dizaine de minutes, le temps de renseigner une batterie de questions sur les expériences passées et les souhaits. Si des créneaux sont disponibles, un rendez-vous est proposé dans les quinze jours, au plus tard dans le mois, près du domicile, dans une antenne du conseil régional, une mission locale, une maison de l'emploi, ou encore au conseil départemental... 180 personnes dans 42 emplacements sont mobilisées pour recevoir les demandeurs d'emploi, discuter de leur orientation, proposer une formation ou les mettre en relation avec une entreprise qui recrute.

« Complémentaire de Pôle emploi »

Cette organisation bien huilée souligne en creux les lourdeurs de Pôle emploi, critiquée pour ses longs délais de prise en charge. *« Proch'emploi n'est pas concurrent mais complémentaire de Pôle emploi*, démine ainsi Xavier Bertrand. *Notre objectif est faire du sur-mesure et de l'ultra-réactif. »* L'ex-ministre se déclare d'ailleurs *« pas intéressé »* par les *« grands débats »* sur la régionalisation ou la privatisation de Pôle emploi. *« Ce n'est pas mon sujet »*, insiste-t-il.

Pour l'instant, sa priorité, c'est de trouver du travail à ceux qui ont sonné à la porte de Proch'emploi. Mais le bilan est encore maigre. Sur les 5 000 personnes déjà reçues, 260 seulement sont aujourd'hui en emploi ou en formation. Ideal Taux, un courtier en crédit immobilier de Valenciennes, a par exemple bouclé deux recrutements via Proch'emploi. D'autres personnes ont été orientées vers des formations en coiffure, électromécanique ou encore technico-commercial.

« Bien sûr, ce n'est pas assez, reconnaît Xavier Bertrand. *Mais nous débutons, nous améliorons le système au fur et à mesure. J'assume une démarche 100 % pragmatique. Le défi pour l'instant est de monter en puissance sur les offres d'entreprises. »* La cellule en a environ un millier en stock, pour l'instant. De nouveaux partenariats, notamment avec Randstad, le troisième acteur du secteur de l'intérim en France, devraient bientôt muscler l'offre de la plateforme. La région réfléchit aussi à mettre en place un système d'aide à la mobilité – prêt de véhicules, prise en charge d'une partie des transports... – pour doper l'employabilité des demandeurs d'emploi.

Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises locales, chaque conseiller Proch'emploi pourra même à terme prescrire directement des formations, financées par la région, aux chômeurs pour qui c'est nécessaire. *« En cas de besoin particulier, je veux qu'on puisse lancer une nouvelle formation en un mois maximum. J'expérimente des choses auxquelles j'avais pensé quand j'étais au ministère, mon système peut fonctionner. On fera l'évaluation après, et alors peut-être faudra-t-il en tirer les conséquences. Mais pour l'instant, moi, j'avance »*, lance, décomplexé, l'élu.

Xavier Bertrand, qui brigue dorénavant la candidature à la présidence de la République en 2022, sait bien qu'in fine il sera jugé sur ses résultats... et sur sa capacité à avoir tenu ses promesses locales. ■

Le Figaro 29/03/2016

LA CONFIANCE DES MENAGES ACCUSE UNE NOUVELLE BAISSE EN MARS

LATRIBUNE.FR

L'indicateur mesurant le moral des ménages en France s'est de nouveau replié en mars à 94 points, en raison notamment des craintes des consommateurs sur leur futur pouvoir d'achat.

Un nouvel indicateur dans le rouge. Le moral des ménages, calculé sur la base de soldes d'opinion, a perdu un point par rapport à février, et atteint son plus bas niveau depuis août 2015, indique vendredi l'Insee. A 94 points, il s'écarte ainsi un peu plus de sa moyenne de long terme, qui est de 100 points, précise l'Institut dans un communiqué.

Or le moral des ménages est un élément clé pour évaluer le niveau à venir de la consommation, moteur important de la croissance en France.

L'enquête de mars fait apparaître une stabilité de l'opinion des ménages sur leur situation financière passée mais une nouvelle dégradation (-4 points) de celle relative à leur situation future, qui tombe à son plus bas niveau depuis février 2015.

PERSPECTIVES INCERTAINES

Après son recul de février, l'opinion des ménages sur l'opportunité d'effectuer des achats importants reste stable, se maintenant ainsi au-dessus de sa moyenne de longue période.

Leur opinion sur leur capacité d'épargne actuelle et future s'inscrit en recul (de deux et quatre points, respectivement), tandis que la proportion de ménages estimant qu'il est opportun d'épargner n'a pas varié ce mois-ci par rapport à février.

Le pessimisme reste de rigueur sur le niveau de vie futur en France, le solde correspondant cédant quatre points en mars, au plus bas depuis février 2015.

En revanche, après la nette hausse de février (+14 points), les craintes des ménages concernant le chômage sont reparties en légère baisse avec un recul de quatre points en mars. Le solde correspondant reste cependant au-dessus de sa moyenne de long terme, souligne l'Insee.

LE DEFICIT PUBLIC RAMENE A 3,5% DU PIB EN 2015

LATRIBUNE.FR

L'objectif initial du gouvernement était de 3,8% mais celui-ci avait prévenu qu'il comptait faire mieux. La réduction du déficit s'est faite malgré une baisse des prélèvements obligatoires.

Un plus bas depuis la crise financière de 2008. Le déficit public de la France s'est élevé 77,4 milliards d'euros, soit 3,5% du produit intérieur brut en 2015, selon les premiers résultats des comptes nationaux des administrations publiques publiés vendredi par l'Insee.

Le gouvernement avait laissé entendre clairement que le déficit public 2015 serait inférieur aux prévisions après les annonces successives de comptes de l'Etat et de la Sécurité sociale moins dégradés qu'escompté. Le déficit est inférieur à l'objectif de 3,8% du PIB fixé par le gouvernement alors que l'Insee a révisé à 4,0%, contre 3,9% annoncé précédemment, le chiffre de 2014.

UNE MEILLEURE GESTION DES DÉPENSES

L'Insee explique cette amélioration par une meilleure gestion des dépenses, en hausse de 1,4% en 2015 contre 1,8% en 2014. Rapportée au PIB, la dépense publique a baissé de 0,5 point sur un an, à 56,8% du PIB.

Le déficit de l'Etat a été revu en légère hausse à 71,3 milliards d'euros contre 70,5 milliards annoncé dans un premier temps, après 75,3 milliards en 2014. Celui de la sécurité sociale a été ramené à 5,7 milliards (7,9 milliards en 2014) et les collectivités locales ont dégagé un excédent de 0,7 milliard d'euros (après un déficit de 4,6 milliards un an plus tôt) en raison d'une baisse de 4,6 milliards de leurs investissements.

| **Lire aussi** Déficit public : une réduction "possible mais non acquise", prévient la Cour des Comptes

BAISSE DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

Dans un communiqué, le ministre des Finances Michel Sapin déclare que le gouvernement a *"assuré en 2015 une réduction des déficits compatible avec le retour de la croissance"*. L'objectif de 2016 est un déficit public a 3,3% du PIB avant une baisse à 2,7% en 2017.

Après le "ras-le-bol fiscal" entraîné par les fortes hausses d'impôts au début du quinquennat de François Hollande, le gouvernement a entrepris de baisser l'impôt sur le revenu, de 3,2 millliards d'euros en 2015, ainsi que sur les entreprises à travers son pacte de responsabilité. A la faveur de ces baisses des impôts, le taux de prélèvements obligatoires est revenu à 44,5% du PIB contre 44,8% en 2014 comme en 2013.

| **Lire aussi** Un impôt sur le revenu toujours plus concentré

LA DETTE AVOISINE LES 2.100 MILLIARDS

Cette baisse du déficit n'a toutefois pas permis de faire refluer la dette publique. Cette dernière a progressé de 56,6 milliards d'euros l'an passé pour atteindre 2.096,9 milliards, un nouveau record, soit l'équivalent de 95,7% du PIB contre 95,3% un an plus tôt.

(avec Reuters et AFP)

Les Echos - mercredi 30 mars 2016

Délégués syndicaux : le Bureau international du travail épingle la France

SOCIAL

Le comité des libertés syndicales du BIT exige la révision des règles de désignation des délégués syndicaux prévues par la réforme de 2008.

L'obstination paie parfois. Force ouvrière vient de le constater. Opposée à la loi de 2008 conditionnant la représentativité syndicale aux élections dans les entreprises, le syndicat de Jean-Claude Mailly vient d'obtenir gain de cause auprès du Bureau international du travail (BIT) sur la désignation du délégué syndical, ce représentant que désigne un syndicat représentatif seul habilité à négocier des accords avec la direction de l'entreprise.

Jusqu'en 2008, tout syndicat jugé représentatif pouvait désigner n'importe quel salarié de l'entreprise. Depuis, le Code du travail prévoit que ce salarié doit avoir été candidat à une élection (comité d'entreprise, délégués du personnel) et avoir recueilli au moins 10 % des voix. FO a contesté cette disposition au motif qu'elle entrave la liberté syndicale en 2009. S'il a débouté FO sur les autres motifs qu'elle invoquait, le comité des libertés syndicales du BIT a entrouvert la porte à une demande de révision de la législation française sur ces nouvelles modalités de désignation du délégué syndical. Comme il le fait en général lors d'une première prise de position, en 2011, il a invité le gouvernement français à examiner, « *en consultation avec les partenaires sociaux, la possibilité de réviser la législation* ».

Persévérance de FO

Les gouvernements qui se sont succédé n'ont rien modifié, invoquant le faible nombre de cas problématiques et un large consensus sur les règles. Mais FO a persévéré et vient d'obtenir gain de cause : dans le rapport annuel publié la semaine dernière, le comité des libertés syndicales du BIT demande à la France « *la révision sans délai de* [sa] *législation* ». Selon lui, le mode de désignation des délégués syndicaux contrevient à l'article 3 de la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. « *Il revient au syndicat de déterminer la personne la plus à même de le représenter au sein de l'entreprise* [...] *même lorsque cette dernière n'a pas recueilli 10 % des suffrages lors des élections sociales* », affirme le BIT.

Cette décision n'est pas opposable. Tant que les juges ne s'en seront pas emparé, les règles actuelles pourront continuer à s'appliquer, mais « *nous ne manquerons pas de nous appuyer sur cette décision à chaque fois que nous serons confrontés à un problème de désignation de délégué syndical* », avertit FO. — *L. de C.*

Le Canard Enchaine - mercredi 30 mars 2016

Les coûts d'arrêts

RENDUES au nom du peuple français, les décisions de justice ne sont ni gratuites ni accessibles à tous ! Le mouvement Open Law mène la bataille contre cette aberration et tacle : « *Seules quelques-unes sont en accès libre sur* [le site] *"Legifrance" et sur les sites de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat.* »

Justement, ces deux dernières juridictions, les plus hautes de France, font commerce de contenus accessibles au public. Leurs arrêts ne peuvent être acquis que par des éditeurs privés, spécialisés en droit, qui les revendent à leurs clients des professions juridiques.

L'accès libre et gratuit pour tous est, paraît-il, impossible, en raison des informations personnelles contenues dans les jugements. Ceux-ci doivent donc être anonymisés, à la main, au prix de 9 euros par décision ! « *Sans cela,* prévient Jean-Paul Jean, président du service de documentation de la Cour de cassation, *les compagnies d'assurances, les entreprises, les banques pourraient, grâce à des logiciels puissants, se constituer des fichiers sur les mauvais conducteurs, les mauvais payeurs, les syndicalistes ou les fortes têtes qui vont souvent aux prud'hommes. D'autres encore, en croisant les fichiers et en analysant les décisions, pourraient choisir leur juge, selon sa jurisprudence.* »

Le cas de la Cass

Mais les militants d'Open Law assurent avoir trouvé la parade, en proposant aux professions judiciaires un financement participatif (chacun versant son écot) pour éponger le coût de l'anonymisation. « *Nous nous heurtons à des refus* », regrette l'un d'eux. En attendant, les jugements sont vendus « bruts » aux éditeurs, le contrat qui les lie leur imposant de les rendre eux-mêmes impersonnels. En espérant que ces honorables maisons ne souffrent d'aucune fuite.

Mêmes pratiques d'apothicaire au Conseil d'Etat, avec mention spéciale aux rapporteurs publics, qui peuvent interdire la diffusion de leurs Mémoires et les vendre eux-mêmes. « *Une question de droits d'auteur,* précise-t-on au Conseil d'Etat. *Ces documents sont d'ailleurs vendus pour de modestes sommes.* » Ces grands auteurs sont d'une humilité…

D. S.